



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE



WT/ACC/31 • WT/GC/189 • WT/MIN(17)/6
29 novembre 2017

RAPPORT ANNUEL

Accessions à l'OMC

2017

Rapport annuel du Directeur Général





RAPPORT ANNUEL

Accessions à l'OMC

2017

Rapport annuel du Directeur Général

* Sauf mention contraire, le présent rapport annuel tient compte des faits nouveaux relatifs aux accessions confirmés jusqu'au 24 novembre 2017 .

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

TABLE DES MATIÈRES

I.	APERÇU GÉNÉRAL DE 2017 ET PERSPECTIVES POUR 2018	1
II.	FAITS NOUVEAUX INTERVENUS EN 2017	6
1.	GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION: APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS.....	6
2.	PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL	6
3.	TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION	8
4.	ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION	8
5.	PANOPLIE D'OUTILS POUR LA TRANSPARENCE DES ACCESSIONS.....	12
III.	ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION	13
IV.	ACCESSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS.....	17
V.	ACCESSION DE L'OMC ET CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES	19
1.	INTRODUCTION.....	19
2.	RAISONS D'ACCÉDER À L'OMC: AMÉLIORER LES CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES	19
3.	PARTICIPATION DES ENTREPRISES DANS LES PROCESSUS D'ACCESSION	20
4.	RÉSULTATS DE L'ACCESSION: PARAGRAPHE D'ENGAGEMENTS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL.....	21
5.	L'ACCESSION ET AU-DELÀ: RÉFLEXIONS DES GOUVERNEMENTS ACCÉDANTS ET DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES.....	25
6.	RELATION EMPIRIQUE ENTRE CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ET ACCESSION À L'OMC: INDICATEURS <i>DOING BUSINESS</i> DE LA BANQUE MONDIALE	30
7.	CONCLUSION	32
VI.	SOUTIEN DE L'OMC APRÈS L'ACCESSION	32
VII.	RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII.....	33
	ANNEXE 1 – INDICATEURS DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA DIVISION DES ACCESSIONS POUR L'ANNÉE CIVILE 2017	37
	ANNEXE 2 – ACCESSIONS NÉGOCIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE XII.....	38
	ANNEXE 3 – PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION À L'OMC	39
	ANNEXE 4 – DURÉE DES ACCESSIONS MENÉES À TERME	40
	ANNEXE 5 – PROFIL ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII ET DES GOUVERNEMENTS ACCÉDANTS	41
	ANNEXE 6 – DONNÉES SUR RÉSULTATS COMMERCIAUX	43
	ANNEXE 7 – ANALYSE DES DONNÉES DTF (DISTANCE DE LA FRONTIÈRE) DE LA BANQUE MONDIALE	44
	ANNEXE 8 – GESTION DES ACCESSIONS	50

APERÇU GÉNÉRAL DE 2017 ET PERSPECTIVES POUR 2018



1. J'ai le plaisir de présenter le neuvième Rapport annuel sur les accessions à l'OMC. Il s'agit de mon cinquième rapport de ce type depuis que j'ai commencé mon mandat en tant que Directeur général en septembre 2013, et de mon premier depuis que j'ai débuté mon deuxième mandat en septembre de cette année. J'aimerais donc saisir cette occasion pour examiner les accomplissements réalisés par l'Organisation dans le domaine des accessions au cours des quatre dernières années et demie, et en particulier en 2017, ainsi que la manière dont nous pourrions avancer en 2018 sur la base de ce succès.

2. Si l'on revient sur mon premier mandat en tant que Directeur général, je suis très fier de ce que l'Organisation a accompli en termes d'accessions. Dans mon premier rapport annuel en 2013, j'ai souligné que "l'accession à l'OMC est une priorité stratégique pour l'Organisation". Les années suivantes ont confirmé ce point. Depuis que je suis entré en fonction, la famille de l'OMC est passée de 159 à 164 Membres, c'est-à-dire un nouveau Membre par an en moyenne, ce qui a élargi la portée des règles de l'OMC, qui visent désormais plus de 98% des échanges mondiaux. L'accession de ces nouveaux Membres, dont trois font partie des pays les moins avancés (PMA) sortant d'un conflit, montre la valeur durable que revêt le système commercial multilatéral pour des pays très divers, en tant que moteur essentiel pour renforcer leur économie. Néanmoins, 21 gouvernements accédants¹, en plus d'autres gouvernements, restent en dehors du système commercial multilatéral. En outre, les processus d'accession sont longs et difficiles. Ces gouvernements ont donc besoin de notre aide pour

réaliser leur objectif de devenir Membre. Par conséquent, les accessions à l'OMC restent une priorité stratégique pour l'Organisation et pour mon deuxième mandat en tant que Directeur général.

3. Pendant l'année 2017, plusieurs gouvernements ont enregistré des progrès remarquables en ce qui concerne leur processus d'accession. À la fin de l'année, les accessions de la Bosnie-Herzégovine et de l'Union des Comores se trouvaient toutes deux à des stades avancés, grâce aux travaux techniques intensifs entrepris par les deux gouvernements accédants respectifs d'une part, et à la participation constructive des Membres de l'OMC d'autre part. S'agissant de l'accession de la Bosnie-Herzégovine, le gouvernement a achevé les réformes législatives relatives à l'accession qui étaient en suspens et il a fait de vigoureux efforts pour conclure les négociations bilatérales en cours concernant l'accès aux marchés. Pour ce qui est de l'accession de l'Union des Comores, le Groupe de travail s'est réuni trois fois en l'espace de dix mois, et plusieurs négociations bilatérales sur l'accès aux marchés ont été conclues en marge de ces réunions. En l'espèce, nous ferons donc de ces deux accessions une priorité en 2018 pour soutenir l'objectif fixé par Sarajevo, consistant à conclure le processus d'accession de la Bosnie-Herzégovine au cours du premier semestre de l'année, et pour conclure rapidement le processus d'accession de l'Union des Comores, même si l'objectif initial de l'achever avant la onzième Conférence ministérielle n'a pas été rempli.

4. L'activité des Groupes de travail s'est considérablement intensifiée en 2017. Cette intensification se reflète non seulement dans le nombre de réunions, qui a été multiplié par 4 par rapport à 2016, mais aussi dans la quantité de documents publiés pour la huitième réunion, qui représentaient plus de 3 000 pages. Au niveau des Groupes de travail de l'accession, outre l'Azerbaïdjan qui a maintenu le rythme régulier adopté pour son processus d'accession, qui dure depuis 20 ans, des efforts considérables ont été fournis pour réactiver plusieurs accessions dont les processus étaient inactifs depuis de nombreuses années. Ces efforts de réactivation ont notamment concerné les accessions des pays suivants: Bélarus (son Groupe de travail s'est

¹ Vingt et une accessions comprennent les pays suivants: Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Bhoutan*, Bosnie-Herzégovine, Éthiopie*, Guinée équatoriale, Iraq, Libye, Ouzbékistan, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, République libanaise, Sao Tomé-et-Principe*, Serbie, Somalie*, Soudan*, Timor-Leste* et Union des Comores* (* PMA).

réuni 2 fois cette année, après 12 ans d'activité limitée en mode informel), Iraq (son Groupe de travail a repris ses activités sur une base informelle après une période de latence de 9 ans), République libanaise (un ensemble détaillé de documents multilatéraux ont été distribués à son Groupe de travail après 8 ans d'inactivité) et Soudan (son Groupe de travail s'est réuni 2 fois cette année, après 13 ans d'inactivité). Ces réactivations se sont appuyées sur les engagements politiques de haut niveau pris par les gouvernements respectifs en vue de poursuivre l'accession à l'OMC pour mener des réformes structurelles internes et s'intégrer plus profondément à l'économie mondiale. J'espère donc voir des progrès concrets en 2018 concernant toutes ces accessions, mais je suis notamment certain que le Bélarus pourra accélérer le rythme des négociations pour parvenir à un stade avancé d'ici à la fin de l'année prochaine si le niveau actuel d'engagement politique et technique est maintenu. Je suis aussi convaincu que l'accession du Soudan continuera de progresser sur le fond en 2018, grâce à l'impulsion donnée par la reprise positive et dynamique des activités du Groupe de travail. D'autres gouvernements accédants, y compris les Bahamas, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie et la Serbie, ont aussi fait part de leur projet de réactiver leur processus d'accession en 2018.

5. Eu égard à la priorité accordée par les Membres de l'OMC aux accessions des PMA, je suis satisfait de constater qu'en 2017, les PMA accédants ont enregistré des progrès substantiels en ce qui concerne leurs processus respectifs. Outre les accessions de l'Union des Comores et du Soudan mentionnées plus haut, deux nouveaux PMA candidats (la Somalie et le Timor-Leste), qui avaient débuté leur processus d'accession en décembre 2016, ont distribué leur aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur au cours de la première année de ce processus. Cette communication rapide des documents de base représente une mobilisation extraordinaire des ressources de ces PMA sortant d'un conflit, car l'élaboration d'un aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur est l'une des premières difficultés majeures souvent rencontrées par les gouvernements accédants de PMA dans le cadre du processus d'accession. Il a fallu en moyenne plus de quatre ans aux PMA pour franchir cette étape initiale. J'espère vivement que cet accomplissement permettra à ces

gouvernements d'engager des discussions de fond au niveau des Groupes de travail en 2018 afin que ces accessions puissent commencer à contribuer directement aux efforts continus fournis par les gouvernements pour reconstruire leur économie dans des cadres internationaux. À cet égard, le Secrétariat est prêt à soutenir les efforts d'un tout nouveau *Groupe g7+ des accessions à l'OMC*², qui sera inauguré lors de la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires, en tant que plate-forme pour que les PMA sortant d'un conflit puissent soutenir et réaliser l'objectif consistant à s'intégrer au système commercial multilatéral pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité.

6. Je suis sûr que les réussites de cette année conduiront finalement à plusieurs accessions dans un avenir prévisible. Ces réussites ne sortent toutefois pas de nulle part. Elles résultent au contraire de l'énergie et de la détermination dont font preuve les gouvernements accédants à tous les niveaux, y compris les plus élevés, pour assumer et résoudre les difficultés considérables liées aux réformes relatives à l'accession. C'est dans ce contexte que je présente le thème spécifique de cette année, "Accessions à l'OMC et environnement pour les entreprises". Les entreprises sont un élément vital pour les économies. Un secteur privé florissant, entre autres choses, permet d'accroître le niveau d'emploi, d'augmenter les revenus réels, de développer la production des marchandises et des services, et d'améliorer le niveau de vie en général. En résumé, il est essentiel de poursuivre de manière efficace les objectifs mêmes qui ont conduit les nations à fonder d'abord l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il y a 70 ans, puis à établir l'OMC en tant qu'organisme international régissant le commerce en 1995. Il convient donc que les gouvernements lancent leur processus d'accession avec l'objectif, et également l'attente, que l'accession à l'OMC les aide à améliorer leur propre environnement économique et leur permette donc d'attirer davantage d'investissements, provenant de sources à la fois nationales et étrangères. La section thématique examine la relation entre les accessions à l'OMC et les conditions de l'activité des entreprises, y compris au moyen de l'analyse des données empiriques issues des indicateurs du rapport annuel *Doing Business* de la Banque mondiale. Cet examen indique que le

² Le *Groupe g7+ des accessions à l'OMC* comprend: trois PMA Membres relevant de l'article XII (Afghanistan, Libéria et Yémen), quatre PMA accédants (Union des Comores, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Timor-Leste) et un pays qui a exprimé son intérêt pour la présentation d'une demande d'accession à l'OMC (Soudan du Sud).

processus d'accession à l'OMC s'accompagne d'améliorations de l'environnement réglementaire et économique des gouvernements accédants.

7. La sensibilisation et l'assistance technique ont aussi été développées de manière considérable et prometteuse en 2017, en se concentrant sur les régions ayant le plus grand nombre d'accessions en cours ou futures (Afrique, Moyen-Orient/région arabe, et Asie centrale et Caucase). En août, le premier Dialogue régional sur les accessions à l'OMC des pays de la Grande Corne de l'Afrique a été tenu, en partenariat avec le gouvernement du Kenya et l'Université de Nairobi, fournissant une plate-forme pour que les gouvernements accédants de la région puissent échanger les enseignements tirés de leur processus d'accession, et discuter de la manière d'articuler les étapes de ces processus et des initiatives d'intégration régionale en cours. En septembre, en collaboration avec le Groupe arabe de l'OMC, une séance de sensibilisation du public a été organisée dans le cadre du Forum public 2017 de l'OMC, au cours de laquelle trois processus d'accession de pays arabes en cours ont été présentés, apportant des réflexions pratiques non seulement sur la valeur de l'accession et des contextes nationaux dans lesquels elle se produit, mais aussi sur les réalités et les possibilités sur lesquelles s'appuie le processus d'accession. Le deuxième Forum de l'OMC sur la politique commerciale pour l'Asie centrale et le système commercial multilatéral, initialement aussi prévu en septembre à Astana (Kazakhstan), a été repoussé à 2018. Enfin, à Genève, suite au succès rencontré par le cours de formation sur le commerce des services tenu en 2016, le premier cours avancé sur l'établissement des listes concernant les marchandises a été dispensé en mars, et a été axé sur les aspects juridiques, procéduraux et pratiques des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés. En 2018, les efforts en matière de sensibilisation et d'assistance technique continueront à évoluer. Le Secrétariat continuera à élaborer et à mettre en œuvre des approches conçues sur la base des besoins et des difficultés spécifiques des différents gouvernements accédants, dans l'objectif de réaliser et de maximiser les avantages découlant des accessions à l'OMC. Une attention particulière continuera à être accordée aux PMA, et notamment à ceux qui sortent d'un conflit.

8. Le Secrétariat ne peut toutefois pas répondre seul aux besoins en matière d'assistance technique des gouvernements accédants. Je suis donc reconnaissant du soutien reçu par l'OMC dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités, de la part de l'Arabie saoudite, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Japon, du Kenya, d'Oman et de l'Union européenne (y compris ses États membres). Je suis aussi reconnaissant du soutien apporté par les organisations sœurs, notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale, le Cadre intégré renforcé, le Centre consultatif sur la législation de l'OMC, le Centre du commerce international, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Programme des Nations Unies pour le développement.

9. En outre, le "Programme de la Chine pour les PMA et les accessions" (le "Programme de la Chine") a continué à apporter des contributions précieuses et ciblées en aidant les gouvernements accédants et les Membres relevant de l'article XII du Groupe des PMA à profiter des avantages découlant de l'accession à l'OMC et du statut de Membre. Cette année, deux Tables rondes de la Chine ont eu lieu, en mars à Siem Reap (Cambodge), et en décembre à Buenos Aires (Argentine), offrant un cadre pour créer des contacts, échanger et partager des données d'expérience en matière d'accession. À Siem Reap, sous la direction du coordonnateur des PMA (le Cambodge, qui a été l'un des premiers PMA à accéder à l'OMC), la cinquième Table ronde de la Chine a porté sur les "Meilleures pratiques pour l'accession des pays les moins avancés". À Buenos Aires, un jour seulement avant la onzième Conférence ministérielle, la sixième Table ronde de la Chine établira officiellement le réseau des négociateurs chargés de l'accession à l'OMC. Ces activités montrent que les ressources les plus précieuses pour les gouvernements accédants sont souvent les autres gouvernements accédants et les Membres relevant de l'article XII qui ont terminé leur processus d'accession, et ont donc acquis une

expérience particulièrement pertinente. En outre, dans le cadre du Programme de stages sur l'accession à l'OMC, 7 stagiaires ont été formés, ce qui porte le nombre total de jeunes professionnels formés à 24 au cours des 5 dernières années. En 2018 et à l'avenir, le Programme de la Chine restera l'un des principaux moyens de répondre aux besoins spécifiques des gouvernements accédants, car il constitue une boîte à outils précieuse permettant de relever les multiples défis auxquels ces gouvernements sont confrontés, pendant et après l'accession.

10. En 2017, conformément aux meilleures traditions de transparence, le Secrétariat a continué à permettre aux Membres, aux gouvernements accédants, aux partenaires et au public de se tenir informés de l'évolution de divers dossiers, par le biais de réunions mensuelles du Groupe informel des accessions et de bulletins d'information mensuels sur les accessions. Il est à espérer que ces outils de transparence permettront de mettre en lumière non seulement les progrès effectués en ce qui concerne les processus d'accession, mais aussi les difficultés auxquelles les gouvernements accédants sont confrontés dans le cadre de ces processus. En outre, en 2017, les travaux se sont poursuivis dans le domaine du soutien fourni pour la mise en œuvre après l'accession, et le capital de connaissances issues des expériences et des enseignements des Membres qui ont récemment accédé à l'Organisation a été développé. Je suis convaincu que le Secrétariat continuera à suivre ces tendances positives l'année prochaine.

11. Enfin, je ne saurais manquer de mentionner le départ de l'OMC du Directeur général adjoint David Shark en septembre 2017, après son mandat de quatre ans. Ses contributions et son soutien indéfectible aux accessions à l'OMC, y compris en tant qu'ancien Président du Groupe de travail qui a conclu avec succès le processus d'accession de Cabo Verde en 2008, sont grandement appréciés et nous manqueront. Dans le même temps, j'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue à son successeur, M. l'Ambassadeur Alan Wm. Wolff. Dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis qu'il a pris ses fonctions à l'OMC, M. Wolff a déjà joué un rôle actif dans la promotion et la facilitation des travaux relatifs aux accessions à l'Organisation. Nous nous

réjouissons donc de sa participation, de son leadership et de son soutien.



Directeur général adjoint David Shark



Directeur général adjoint Alan Wm Wolff

12. Tandis que nous nous préparons pour une nouvelle année chargée mais passionnante en ce qui concerne les accessions à l'OMC en 2018, je suis prêt à mobiliser les ressources de l'ensemble du Secrétariat pour apporter un soutien et des conseils personnalisés aux gouvernements accédants à tous les stades du processus d'accession, ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre après l'accession, lorsqu'ils deviennent Membres. Je saisis aussi cette occasion pour demander aux Membres de concentrer leur attention et leurs ressources et de continuer à soutenir les gouvernements qui aspirent à les rejoindre dans les rangs prisés de l'OMC. Ma porte est toujours ouverte aux gouvernements accédants, et je les encourage à établir des liens entre eux ainsi qu'avec les anciens gouvernements accédants pour enrichir leur propre processus d'accession par le biais d'une pollinisation croisée d'idées, de conseils et d'expériences.

13. Les efforts coordonnés que nous fournissons dans ce domaine sont indubitablement déployés à bon escient. Les Membres qui ont récemment accédé à l'Organisation et les gouvernements accédants voient clairement le fait d'être Membre comme une base pour orienter leurs nations dans des directions positives et pour améliorer le bien-être de leur population. L'Afghanistan, qui est le dernier pays à avoir rejoint la famille de l'OMC, voit cette accession comme un tremplin pour restaurer et transformer son économie déchirée par la guerre en une plaque tournante pour les échanges entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud. Le Libéria, qui a terminé son processus d'accession en 2015, se remettait de la guerre civile lorsque Ébola a frappé l'année précédente, et il soutient désormais fermement l'accession à l'OMC en tant que moyen d'engager des réformes et de créer un

climat qui attire l'investissement étranger. C'est peut-être ces exemples qui nous ont rappelé, une fois de plus, cette année, la force que confère le statut de Membre de l'OMC pour susciter et porter la transformation économique. Le Timor-Leste et bientôt, nous l'espérons, le Soudan du Sud, entreprendront le voyage vers l'accession dans le cadre du processus de renforcement de l'État, après des luttes longues et coûteuses pour l'indépendance. La Somalie souhaite devenir Membre pour se remettre de longues périodes de conflit et d'instabilité. En outre, si les difficultés internes que connaissent de nombreux gouvernements accédants (Bosnie-Herzégovine, Iraq, République libanaise et Soudan) sont bien connues, ces derniers ont réactivé leur processus d'accession à l'OMC afin de stabiliser ou de diversifier leur économie. Leur volonté d'accéder à l'Organisation et leur détermination à utiliser leur statut de Membre pour travailler pour leur propre compte nous rappellent sans cesse à tous les valeurs du multilatéralisme, qui ne peuvent être atteintes avec d'autres arrangements.

14. Je conclus donc en réitérant l'importance de notre mission en tant qu'Organisation, et en rappelant à quel point je suis fier d'en faire partie. Les principes sur lesquels les Membres ont fondé l'OMC ne sont, après tout, ni une aberration historique ni le fruit de l'opportunisme. Au contraire, ils sont solides et profonds. Notre objectif d'universalité n'est ni une platitude ni un reflet de l'inertie. Il démontre en revanche l'intérêt suscité par les avantages qui découlent de cette organisation spéciale, portée par les Membres. À l'avenir, nous continuerons à garantir ces avantages à nos Membres, présents et futurs.



Rencontre entre le Directeur général Roberto Azevêdo et S.E. M. Djaffar Ahmed Said Hassani, Vice-Président de l'Union des Comores — Genève, 1er décembre 2016



Rencontre entre le Directeur général Roberto Azevêdo et S.E. M. Andrei Yeudachenka, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus — Genève, 23 janvier 2017



Le Directeur général Roberto Azevêdo et le Vice-Ministre Josip Brkić de Bosnie et Herzégovine — Genève, 15 juin 2017



Le Directeur général Roberto Azevêdo et S.E. M. Hatim El-Sir, Ministre du commerce du Soudan — Genève, 14 juillet 2017



Accession de l'Iraq - Réunion entre le Directeur général, M. Roberto Azevêdo et M. l'Ambassadeur Mouayed Saleh — 20 septembre 2017



Accession de la Somalie - Réunion entre le Directeur général, M. Roberto Azevêdo, et Mme Maryan Hassan, Négociatrice en chef — 26 septembre 2017

II. FAITS NOUVEAUX INTERVENUS EN 2017

1. GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION: APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

15. Au début de l'année, 21 gouvernements accédants étaient en voie d'accession à l'OMC. Ces négociations étaient gérées par une combinaison de réunions multilatérales, plurilatérales et bilatérales formelles et/ou informelles (voir l'annexe 1). Pendant l'année considérée:

- Sept réunions formelles de groupes de travail ont eu lieu pour l'accession de l'Azerbaïdjan (une³ réunion), du Bélarus (deux⁴ réunions), de l'Union des Comores (deux⁵ réunions) et du Soudan (deux⁶ réunions).
- Une réunion informelle de groupe de travail a eu lieu pour l'Iraq⁷.
- Trois réunions ont porté sur des questions techniques spécifiques dans le domaine de l'agriculture. Elles concernaient les accessions de l'Azerbaïdjan (une⁸ réunion), du Bélarus (une⁹ réunion) et du Soudan (une¹⁰ réunion). Ces réunions plurilatérales ont été présidées par la Responsable de la Division des accessions.

16. En 2017, les progrès accomplis par les groupes de travail de l'accession ont été consignés dans des documents, comme suit:

- Un aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué pour les Groupes de travail de l'accession de la Somalie¹¹ et du Timor-Leste.
- Un aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur révisé a été distribué au Groupe de travail de l'accession du Soudan.
- Des résumés factuels des points soulevés ont été établis par le Secrétariat pour les Groupes de travail de l'accession de l'Union des Comores et du Soudan.
- Les éléments d'un projet de rapport de groupe de travail ont été élaborés par le Secrétariat pour les Groupes de travail de l'accession du Bélarus et de l'Union des Comores.

- Une première version d'un projet de rapport de groupe de travail a été établie par le Secrétariat pour le Groupe de travail de l'accession du Bélarus.
- Des projets de rapports de groupe de travail ont été révisés par le Secrétariat pour trois Groupes de travail: Azerbaïdjan (une révision), Bosnie-Herzégovine (une révision) et République libanaise (une révision).

2. PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

17. En 2017, plusieurs changements sont intervenus dans la liste des Présidents des groupes de travail de l'accession, à savoir dans l'ordre chronologique:

- S.E. M. Kemal Madenoğlu (Turquie) a été nommé Président du Groupe de travail de l'accession du Bélarus en décembre 2016, après le départ de S.E. M. Haluk Ilicak (Turquie).
- S.E. M. Carsten Staur (Danemark) a été nommé Président du Groupe de travail de l'accession de l'Éthiopie en septembre 2017, après le départ de S.E. M. Steffen Smidt (Danemark).
- S.E. M. Pedro Nuno Bártolo (Portugal) a été nommé Président du Groupe de travail de l'accession du Timor-Leste en septembre 2017.



Présidents: S.E.M. Pedro Nuno Bártolo (Portugal), et
S.E.M. Kemal Madenoğlu (Turquie)

18. À l'heure actuelle, huit des Présidents sont en poste à Genève. Huit postes de Président de groupe de travail de l'accession sont vacants (voir l'annexe 3). Ces vacances concernent, entre autres, des accessions qui en sont aux premiers stades et pour lesquelles il n'existe encore aucune base de travail documentaire.

³ La quatorzième réunion du Groupe de travail, tenue le 28 juillet 2017.

⁴ La huitième réunion du Groupe de travail, tenue le 24 janvier 2017, et la neuvième réunion du Groupe de travail, tenue le 13 septembre 2017.

⁵ La deuxième réunion du Groupe de travail, tenue le 1^{er} juin 2017, et la troisième réunion du Groupe de travail, tenue le 12 octobre 2017.

⁶ La troisième réunion du Groupe de travail, tenue le 31 janvier 2017, et la quatrième réunion du Groupe de travail, tenue le 14 juillet 2017.

⁷ Tenue le 17 novembre 2017.

⁸ Tenue le 27 juillet 2017.

⁹ Tenue le 12 septembre 2017.

¹⁰ Tenue le 13 juillet 2017.

¹¹ Au moment de la rédaction du présent rapport, la distribution de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur de la Somalie était prévue pour la première semaine de décembre 2017.

19. En 2017, les Présidents des groupes de travail sont restés activement engagés. Ils ont tenu des consultations avec les Membres et les gouvernements accédants selon différentes formes et configurations et ont mené des activités de sensibilisation pour mieux faire comprendre les questions techniques et les questions de politique qui se rapportent aux accessions à l'OMC. Leur engagement actif a fait avancer les processus d'accession, y compris grâce à des missions dans les pays.

20. Le Président du Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores, S.E. M. Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), accompagné de la Responsable de la Division des accessions et du Secrétaire du Groupe de travail, a effectué une mission à Moroni du 8 au 10 mars 2017. La délégation de l'OMC a tenu des réunions de haut niveau avec les membres du gouvernement, y compris: S.E. M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores; S.E. M. Mohamed Daoudou, Ministre de l'intérieur; S.E. M. Said Ali Said Chayhane, Ministre des finances; S.E. M. Mohamed Bacar Dossar, Ministre des affaires étrangères; S.E. M. Hamadi Idaroussi, Secrétaire général du gouvernement; M. Michel Bua, Représentant résident du Fonds monétaire international; et des représentants du secteur privé. Les réunions ont confirmé que le processus d'accession à l'OMC bénéficiait du soutien de tous les secteurs du gouvernement, qui considéraient qu'être Membre de l'OMC était essentiel pour le développement socioéconomique du pays, et que les parties prenantes du secteur privé étaient engagées dans le processus d'accession.



Accession des Comores – Visite à Moroni du
Président du Groupe de Travail –
8-10 mars 2017



Accession du Soudan
Visite à Khartoum du Président du Groupe de
Travail - 10-11 avril 2017

21. Le Président du Groupe de travail de l'accession du Soudan, M. Ryosuke Kuwana (Japon), accompagné de la Responsable de la Division des accessions et du Secrétaire du Groupe de travail, a effectué une mission à Khartoum du 10 au 11 avril 2017, à l'invitation du gouvernement. La délégation a tenu des réunions avec: S.E. le Général Bakhri Hassan Saleh, Premier Ministre; S.E. M. Hassabo Mohammed Abdel Rahman,

Vice-Président du Soudan et Président du Haut Comité pour l'accession du Soudan à l'OMC; S.E. M. Osman Ahmed Fadul Wash, Ministre de la coopération internationale; S.E. M. Ibrahim Ahmad Abd al-Aziz Ghandour, Ministre des affaires étrangères; et S.E. M. Salah Mohamed Al-Hassan, Ministre du commerce. La délégation a aussi visité l'Assemblée nationale du Soudan et rencontré son Président, S.E. M. Ibrahim Ahmed Omer, et échangé avec le Président, M. Mohamed El Mustafa Eldaw Ahmed, et les membres de la Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Assemblée nationale. Ces réunions ont mis l'accent sur l'engagement du Soudan en ce qui concerne son processus d'accession et sur le fait que le gouvernement voit l'accession à l'OMC comme un catalyseur pour approfondir les réformes économiques et améliorer les relations commerciales.

22. Le Président du Groupe de travail de l'accession du Bélarus, S.E. M. Kemal Madenoğlu (Turquie), accompagné de la Responsable de la Division des accessions et du Secrétaire du Groupe de travail, a effectué une mission à Minsk du 1^{er} au 3 novembre 2017. Le Président a rencontré: S.E. M. Andrei Kobyakov, Premier Ministre; S.E. M. Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères; S.E. M. Andrei Yeudachenka, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères; S.E. M. Dmitry Krutoy, Premier Vice-Ministre de l'économie; S.E. Mme Alla Lomakina, Vice-Ministre de l'agriculture et de l'alimentation; et M. Vladimir Ulakhovich, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Bélarus. Ces réunions ont confirmé que le gouvernement du Bélarus soutenait pleinement le processus d'accession à l'OMC et que le secteur privé appuyait aussi fortement l'accession du Bélarus. En outre, l'équipe du Secrétariat qui accompagnait le Président a rencontré des représentants du Fonds monétaire international et du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Secrétariat a aussi rencontré l'équipe technique du Bélarus pour répondre à des questions générales relatives à l'élaboration de documents d'accession.



Accession du Bélarus—Visite à Minsk du Président du Groupe de Travail
1-3 novembre 2017

23. Dans le respect des obligations de transparence systémique, les Présidents des groupes de travail ont fait rapport aux Membres sur l'avancement des travaux dans leur groupe de travail, y compris les résultats de leurs missions, aux réunions du Groupe informel des accessions.¹²

3. TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION

24. La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour le Directeur général et les Membres de l'OMC. En 2017, les mesures de transparence prises depuis 2010 ont continué d'être appliquées et renforcées.

i. Groupe informel des accessions (GIA)

25. Le GIA s'est réuni à dix reprises en 2017. Ses consultations ont porté sur les questions suivantes: i) échange d'informations sur les accessions; ii) rapports du Secrétariat sur l'évolution technique des processus d'accession; iii) rapports du Secrétariat sur les activités d'assistance technique et de sensibilisation; iv) rapports des Présidents des groupes de travail; v) planification des réunions sur l'accession; et vi) réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres.

ii. Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC

26. En 2017, le Secrétariat a établi onze Bulletins d'information sur les accessions à l'OMC, dont une édition spéciale. Le Bulletin a réalisé son objectif, qui consiste à assurer la transparence dans les questions liées aux accessions, à rendre compte des réunions mensuelles du GIA et à renforcer la communication avec les gouvernements accédants, les Présidents, les Membres et, plus largement, les spécialistes de la politique commerciale dans le monde. Le nombre d'abonnés en 2017 était de 721, à l'exclusion du Secrétariat.

iii. Dialogue annuel avec les groupes régionaux à l'OMC en 2017

27. Dans le cadre du dialogue annuel de 2017 avec les groupes régionaux, une réunion d'information destinée aux pays les moins avancés a été organisée lors de la quatre-vingt-unième session du Sous-Comité

des PMA, tenue le 3 octobre 2017. Le dialogue annuel sur les accessions a aussi eu lieu avec le Groupe informel des pays en développement le 20 octobre 2017; le Groupe asiatique des Membres en développement le 25 octobre 2017; le Groupe informel de pays d'Amérique latine Membres de l'OMC le 9 novembre 2017; et le Groupe arabe le 13 novembre 2017¹³. L'objectif du dialogue annuel est de renforcer les canaux de communication avec les Membres et les gouvernements accédants, et de constituer un moyen d'échanger des renseignements propres à la région sur les accessions à l'OMC. Ces activités de sensibilisation renforcent la collaboration entre les Membres et les gouvernements accédants, et aident à consolider l'appropriation des processus d'accession à l'OMC.



Réunion annuelle de sensibilisation auprès des groupes régionaux avec le Groupe arabe – 13 novembre 2017

4. ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION

i. Aperçu général

28. L'un des quatre objectifs fondamentaux du Plan biennal d'assistance technique et de formation de l'OMC pour 2016-2017 est l'aide aux gouvernements accédants¹⁴. Dans le Plan, une attention prioritaire est accordée aux PMA accédants. Traditionnellement, l'assistance technique et le renforcement des capacités liés à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Néanmoins, ils incluent aussi des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

29. Pendant la période considérée, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par la Division des accessions ont notamment été les suivantes: i) séminaires nationaux;

¹² Le Président du Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores, S.E. M. Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), a fait rapport au Groupe informel des accessions (GIA) le 4 avril 2017. Le Président du Groupe de travail de l'accession de la République libanaise, M. Jean-Paul Thuillier (France), a aussi fait rapport au GIA le 4 avril 2017. Le Président du Groupe de travail de l'accession du Soudan, M. Ryosuke Kuwana (Japon), a fait rapport au GIA le 2 mai 2017.

¹³ Au moment de la rédaction du présent rapport, le dialogue annuel avec le Groupe africain était prévu pour décembre 2017.

¹⁴ WT/COMTD/W/211.

ii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale¹⁵ et les cours d'introduction à l'intention des PMA; iii) ateliers; iv) missions techniques; v) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC¹⁶; vi) apprentissage en ligne; vii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC¹⁷; viii) présentations aux étudiants¹⁸; et ix) participation à des conférences.

30. En 2017, la Division des accessions a participé à l'organisation de 21 activités d'assistance technique, y compris les activités mentionnées plus haut. Les pays bénéficiaires incluaient des gouvernements accédants et plusieurs Membres. Des activités d'assistance technique sur mesure ont spécifiquement été menées auprès de l'Afghanistan (après l'accession), du Bélarus, de la République libanaise, de l'Union des Comores, du Soudan et de la Somalie.

31. À la demande du gouvernement de l'Union des Comores, le Secrétariat s'est rendu à Moroni pour aider l'équipe principale de fonctionnaires à élaborer les contributions pour les négociations (résumé factuel des points soulevés, offres révisées concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services) et les documents de référence (questions et réponses, et un plan d'action législatif révisé). Les séances de travail techniques ont eu lieu sur trois jours (du 8 au 10 mars) et environ une dizaine de fonctionnaires principalement issus du Ministère de l'économie et du commerce extérieur, et des autorités douanières y ont participé, ainsi qu'un député.



Accession de l'Union des Comores — Réunion d'assistance technique
8-10 mars 2017

32. À la demande du gouvernement de la République libanaise, le Secrétariat a entrepris une mission technique à Beyrouth du 20 au 25 février 2017. L'objectif était d'examiner et de mettre à jour des contributions pour les négociations en vue d'une reprise formelle des travaux du Groupe de travail de l'accession de la République libanaise, et de convenir des prochaines étapes concrètes du

processus d'accession. L'équipe du Secrétariat a tenu des séances de travail techniques intensives avec l'équipe libanaise chargée de l'accession à l'OMC et les représentants des ministères d'exécution intervenant dans le processus d'accession. Lors de ces séances, les participants ont réexaminé les documents nécessaires à ce processus, y compris le projet de rapport du Groupe de travail, en vue de rendre compte de l'évolution que les politiques et la législation de la République libanaise avaient connue depuis la dernière réunion du Groupe de travail, tenue en octobre 2009.

33. À la demande du gouvernement du Soudan, la Division des accessions a entrepris une mission de neuf jours à Khartoum du 3 au 11 avril 2017. La mission avait deux composantes techniques portant sur: i) la révision de l'offre du Soudan concernant les services (en collaboration avec la Division du commerce des services et de l'investissement); et ii) l'élaboration de contributions pour les négociations sur les règles. Ces activités d'assistance technique ont été menées par le Secrétariat parallèlement à une visite du Président du Groupe de travail, qui a tenu des réunions de haut niveau avec le gouvernement et les parties prenantes nationales.



Accession du Soudan — Réunion d'assistance technique
Khartoum, Soudan — 3-11 avril 2017

34. Cette année, le Secrétariat a organisé le premier cours sur les listes concernant les marchandises pour l'accession à l'OMC, du 27 au 31 mars 2017. Les participants comprenaient 26 représentants de 12 gouvernements accédants et 2 représentants des Membres. Les principaux objectifs de ce cours de formation étaient les suivants: i) renforcer la compréhension des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises ainsi que les aspects techniques des listes concernant les marchandises; et ii) tirer des enseignements des séances de partage de données d'expérience avec d'anciens négociateurs qui ont été

¹⁵ La Division des accessions a participé à des cours avancés de politique commerciale à Genève en janvier, juin et novembre 2017.

¹⁶ Au Soudan du 13 au 15 novembre 2017.

¹⁷ Voir par exemple le paragraphe 27.

¹⁸ La Division des accessions a rencontré des étudiants de la UBIS University (Genève), de l'Académie diplomatique (Vienne), de IELPO (Barcelone), de l'Université nationale de Lviv (Ukraine) et de la European Public Law Organization (Athènes).

directement impliqués dans des négociations sur les marchandises ainsi que d'autres experts. Les participants ont demandé que ce cours soit dispensé de manière régulière.



Participants du cours de formation sur les listes concernant les marchandises pour l'accèsion à l'OMC – Genève, 27-31 mars 2017

35. Le 13 juillet 2017, la Division des accessions a organisé le Forum sur les accessions à l'OMC, concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités liés à l'accèsion, en marge de l'Examen global de l'Aide pour le commerce 2017. Le Forum a réuni les gouvernements accédants, certains Membres et les partenaires de développement (institutions multilatérales et autres donateurs) pour discuter des difficultés auxquelles les gouvernements accédants sont confrontés, ainsi que de leurs besoins spécifiques en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, et aussi pour établir des contacts directs entre les gouvernements accédants et les donateurs. Cet événement de haut niveau a été ouvert par S.E. M. Axel Addy, Ministre du commerce et de l'industrie du Libéria et ancien négociateur en chef pour l'accèsion du Libéria à l'OMC. Le Soudan, l'Union des Comores, la Somalie et le Timor-Leste ont présenté leurs processus d'accèsion respectifs et leurs besoins afférents en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités. En réponse, les Membres et les partenaires de développement ont décrit les types d'assistance technique et de renforcement des capacités qu'ils étaient prêts à fournir aux gouvernements accédants.¹⁹

36. Du 28 au 30 août 2017, la Division des accessions a organisé le premier Dialogue régional sur les accessions à l'OMC pour les pays de la Grande Corne de l'Afrique à Nairobi (Kenya), en partenariat

avec le gouvernement du Kenya et l'Université de Nairobi. Le Dialogue régional a réuni de hauts responsables gouvernementaux de quatre gouvernements accédants (Union des Comores, Éthiopie, Somalie et Soudan) et du Soudan du Sud (pays n'ayant pas le statut d'observateur auprès de l'OMC), ainsi que des représentants des Membres relevant de l'article XII, des partenaires de développement et des organisations internationales. Le dialogue était divisé en trois séances principales: i) Membres de l'OMC: réformes structurelles et intégration régionale; ii) accèsion à l'OMC; et iii) mobilisation du soutien pour l'accèsion à l'OMC. À la fin du Dialogue régional, les participants ont adopté le "Résultat de Nairobi: favoriser les synergies et la cohérence entre l'intégration régionale et le système commercial multilatéral grâce aux accèsions à l'OMC".²⁰ Le Dialogue régional a été suivi d'une formation spécialisée de deux jours à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux de la Somalie et du Soudan du Sud, tenue du 31 août au 1^{er} septembre 2017. Cette formation a donné un aperçu général du processus d'accèsion à l'OMC, axé sur la rédaction de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur et du plan d'action législatif.²¹



Mme l'Ambassadrice Amina Mohamed
Ministre des affaires étrangères de la
République du Kenya



M. Peter Mbiti, Vice-Recteur
de l'Université de Nairobi

Dialogue régional de Nairobi sur les accèsions à l'OMC, 28-30 août 2017

37. Le 27 septembre 2017, en collaboration avec le Groupe arabe de l'OMC, la Division des accessions a organisé une session lors du Forum public 2017, intitulée "Les accèsions au-delà des gros titres: intégration des pays arabes dans l'économie mondiale", pour donner aux représentants de la région arabe l'occasion d'exprimer leur point de vue sur l'accèsion (Union des Comores, Somalie et Soudan) et d'explorer les réalités et les possibilités sur lesquelles s'appuie le processus d'accèsion. Ces activités mettent en avant l'engagement sans faille des gouvernements accédants, mais aussi le dévouement

¹⁹ https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/forum0717_f/programme_f.htm.

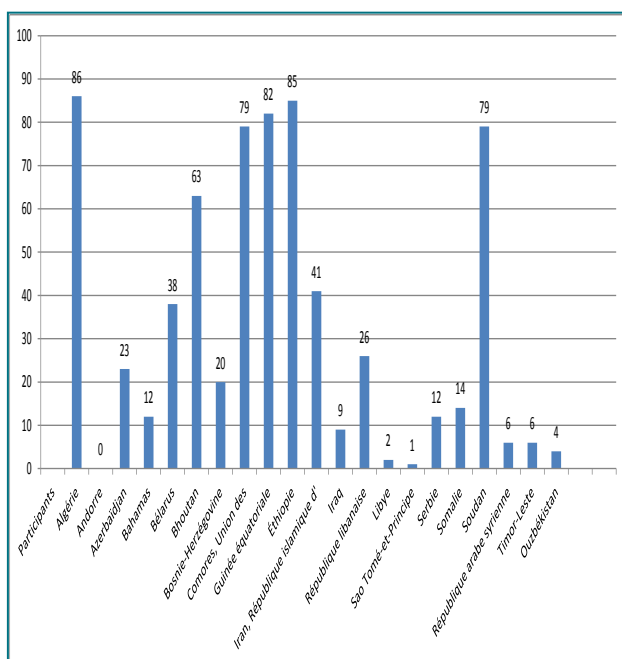
²⁰ Le résultat a été distribué sous les cotes conjointes WT/ACC/30, WT/GC/185, WT/MIN(17)/2, WT/COMTD/95, WT/COMTD/LDC/26. Veuillez consulter la page Web concernée à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/dialogue0817_f/programme_f.htm.

²¹ La participation du Soudan du Sud au Dialogue régional et à la formation spécialisée de deux jours a été financée par le Cadre intégré renforcé.

et l'esprit d'initiative dont fait preuve l'équipe du Secrétariat pour répondre à leurs besoins²².

38. En 2017, les gouvernements accédants ont été invités à participer à plus de 16 activités d'assistance technique et de renforcement des capacités organisées par l'OMC. La figure 1 ci-après montre le nombre de participants de gouvernements accédants qui ont pris part aux activités d'assistance technique en 2017.

Graphique 1: Participants des gouvernements accédants aux activités d'assistance technique de l'OMC (2017)



Cours de formation sur les listes concernant les marchandises pour l'accèsion à l'OMC – Participant de l'Éthiopie – Genève, 27-31 mars 2017

39. Des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités liées à l'accèsion ont également été offertes par d'autres institutions, souvent en partenariat avec des Membres de l'OMC. Cette année, le Secrétariat a continué à travailler en

partenariat avec la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale, le Cadre intégré renforcé, le Centre consultatif sur la législation de l'OMC, le Centre du commerce international, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Programme des Nations Unies pour le développement. Les activités ont été coordonnées et ont obtenu des résultats positifs.

ii. Le "Programme de la Chine pour les PMA et les accessions" (le "Programme de la Chine")

40. Le "Programme de la Chine pour les PMA et les accessions" (le "Programme de la Chine") a été établi par le gouvernement de la Chine en concertation avec l'OMC le 14 juillet 2011. Il a été renouvelé et étendu une cinquième fois par la Chine le 20 mars 2017, avec une contribution de 500 000 dollars EU.



Cérémonie de signature du Mémorandum d'accord – 20 mars 2017

41. Le Programme de la Chine vise à renforcer la participation des PMA à l'OMC et à aider les gouvernements candidats à accéder à l'Organisation. Il soutient et finance des activités relevant de cinq piliers principaux:

- I. le Programme de stages sur l'accèsion à l'OMC;
- II. la Table ronde annuelle de la Chine sur les accessions à l'OMC;
- III. la participation accrue des PMA aux réunions de l'OMC;
- IV. le dialogue Sud-Sud sur les PMA et le développement; et
- V. des ateliers de suivi sur l'examen des politiques commerciales des PMA.

42. La Division des accessions est responsable de la mise en œuvre des piliers I et II, ainsi que d'autres types de soutien concernant l'accèsion.²³ Pendant l'année considérée, sept stagiaires ont bénéficié du

²² https://www.wto.org/french/forums_f/public_forum17_f/session44prog.pdf.

²³ Pour de plus amples renseignements sur les cinq piliers, veuillez consulter l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/china_programme_f.htm

Programme de stages sur l'accèsion à l'OMC, dans le cadre duquel le Secrétariat de l'Organisation sélectionne des candidats.²⁴ Depuis le lancement du Programme, 24 stagiaires en ont bénéficié.²⁵

43. La cinquième Table ronde de la Chine sur les accèsions à l'OMC a eu lieu du 20 au 23 mars 2017 à Siem Reap (Cambodge). Le thème de la Table ronde, qui était organisée en partenariat avec le gouvernement du Cambodge, était "Meilleures pratiques pour l'accèsion des pays les moins avancés". Environ 50 participants issus des gouvernements des PMA accédants et de PMA Membres relevant de l'article XII, dont huit ministres, ont activement participé au partage d'expériences concernant les négociations sur l'accèsion. Les résultats de ces discussions sont présentés dans le document final intitulé "La déclaration de Siem Reap", qui a été distribué, à la demande du gouvernement du Cambodge, sous les cotes suivantes: WT/ACC/29, WT/GC/183, WT/MIN(17)/1, WT/COMTD/94, et WT/COMTD/LDC/25.²⁶



6^{ème} Table ronde de la Chine — Cérémonie d'ouverture —
Photo de groupe – 20 mars 2017

44. La sixième Table ronde de la Chine aura lieu le 9 décembre 2017, juste avant la onzième Conférence ministérielle de l'OMC. Cette table ronde de la Chine, qui sera organisée par le gouvernement de l'Argentine, portera sur le thème suivant: "Renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles et créer un réseau pour promouvoir les accèsions".²⁷

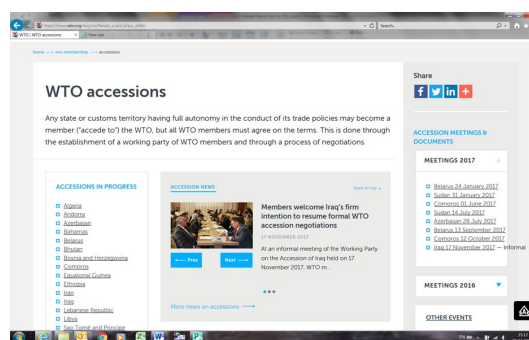
45. Un soutien spécifique a aussi été apporté aux accèsions de l'Union des Comores et de la Somalie. En ce qui concerne l'accèsion de l'Union des Comores, le Programme de la Chine a fourni le financement nécessaire pour que cinq délégués puissent assister à la première et à la deuxième réunion du Groupe de travail, respectivement tenues le 2 décembre 2016 et le 1^{er} juin 2017. Il a aussi contribué à une table ronde

et à des séances de travail technique tenues pendant la visite du Président à Moroni, du 8 au 10 mars 2017.²⁸ Pour ce qui est de l'accèsion de la Somalie, le Programme de la Chine a facilité la participation de six fonctionnaires somaliens à une formation spécialisée sur les accèsions à l'OMC, tenue à Nairobi (Kenya) du 31 août au 1^{er} septembre 2017.²⁹

5. PANOPLIE D'OUTILS POUR LA TRANSPARENCE DES ACCÉSIONS

i. Portail d'information sur les accèsions (AIP) de l'OMC

46. Le Portail d'information sur les accèsions (AIP), lancé en 2016, fait partie intégrante de l'initiative de l'OMC pour améliorer la transparence dans le cadre des négociations sur l'accèsion à l'Organisation. L'AIP est disponible à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/acc_f.htm.



Portail d'information sur les accèsions (AIP)

47. Le Portail d'information sur les accèsions donne accès à la documentation et aux données sur les processus d'accèsion à l'OMC, dont 36 accèsions achevées et 21 accèsions en cours. Les principales fonctionnalités de l'AIP sont notamment les suivantes:

- accès à l'ensemble des documents présentés aux Groupes de travail de l'accèsion depuis 1995;
- accès à tous les textes législatifs notifiés aux Groupes de travail de l'accèsion depuis 1995;
- registre des plans d'action législatifs pour tous les Membres ayant accédé depuis 1995;
- fonction de suivi interactif offrant des renseignements complets sur l'état d'avancement des accèsions en cours; et
- carte interactive des accèsions avec une

²⁴ Les participants au Programme de stages de la Chine sur l'accèsion à l'OMC viennent d'Angola (PMA), d'Inde (Membre originaire), d'Iran (gouvernement accédant), du Tadjikistan (Membre relevant de l'article XII), du Timor-Leste (PMA) et de la Zambie (PMA).

²⁵ Pour une présentation générale des participants actuels et des anciens participants, ainsi que des récits d'anciens stagiaires, veuillez consulter l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/pillar1_f.htm.

²⁶ Pour de plus amples renseignements sur la cinquième Table ronde de la Chine, veuillez consulter l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/chinaround2017_f.htm.

²⁷ Pour plus de renseignements sur cette table ronde et sur les précédentes, veuillez consulter l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/pillar2_f.htm.

²⁸ Voir plus haut les paragraphes 20 et 31 (portant sur ces voyages).

²⁹ Voir plus haut le paragraphe 36 (portant sur cette activité).

fonction qui permet à l'utilisateur de visualiser l'évolution de la composition des Membres de l'OMC depuis 1995.

Si le Portail d'information sur les accessions est ouvert au public, certaines parties du site Web, dont l'accès aux documents concernant des négociations sur les accessions en cours, sont protégées par un mot de passe et ne sont accessibles qu'aux Membres de l'OMC et aux gouvernements accédants.

ii. Base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB)

48. La Base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB) donne accès à tous les engagements et aux renseignements connexes figurant dans les rapports des groupes de travail de l'accension et les protocoles d'accension des 36 Membres relevant de l'article XII. Elle est disponible dans les trois langues officielles de l'OMC à l'adresse suivante: <http://acdb.wto.org/?ui=2>.

iii. Registre des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés du Secrétariat

49. Le Registre des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés contient des renseignements de base sur les accords bilatéraux signés dans le domaine de l'accès aux marchés pour les marchandises et les services et qui ont été déposés auprès du Secrétariat. Ces renseignements spécifiques comprennent le secteur visé par l'accord (marchandises, services ou les deux, selon le cas) et les dates de signature et de dépôt.

50. Seuls les Membres de l'OMC peuvent consulter les rapports générés par ce registre, au moyen d'un accès protégé par un mot de passe: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/xacc_f/register_f.htm. Conformément à la pratique établie de longue date, le contenu des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés reste strictement confidentiel et réservé aux parties signataires, ainsi qu'au Secrétariat qui en est le dépositaire.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION

51. Les négociations en vue de l'accension à l'OMC avancent sur trois voies interdépendantes, avec des processus multilatéraux, bilatéraux et, bien souvent, plurilatéraux qui progressent en parallèle. Des processus intérieurs se déroulent séparément au sein des gouvernements accédants pour établir les positions de négociation nationales et décider des contributions à présenter. En 2017, les 21 accessions en cours ont progressé de façon contrastée. Certaines ont bien avancé tandis que d'autres n'ont pas

progressé, comme prévu. Comme par le passé, plusieurs facteurs entrent en jeu, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures, des choix politiques de marquer le pas pour approfondir l'analyse d'impact, le remaniement des priorités et/ou des situations postconflit. La présente section indique l'état d'avancement des accessions en cours, en novembre 2017. On trouvera davantage de renseignements sur l'état d'avancement dans le bulletin mensuel d'information sur les accessions, qui est régulièrement mis à jour et publié sur le site Web des accessions à l'OMC.



Accession de l'Union des Comores—Cérémonie de signature du protocole bilatéral sur l'accès aux marchés avec le Japon — Genève, 28 juillet 2017

Tableau 1: État d'avancement des accessions en cours, novembre 2017

État d'avancement	Accessions
Stade avancé	Bosnie-Herzégovine, Union des Comores*
En cours	Azerbaïdjan, Bélarus, Soudan*
Réactivé	Éthiopie, Guinée équatoriale*, Iraq, République libanaise, Serbie
Activé	Somalie*, Timor-Leste*
Groupe de travail inactif	Algérie, Andorre, Bahamas, Bhoutan*, Iran, Libye, Ouzbékistan, République arabe syrienne, Sao Tomé-et-Principe*

Note: * PMA.

"En cours" indique que des progrès techniques ont été réalisés et que le gouvernement accédant procède à un échange régulier d'informations avec les Membres de l'OMC et le Secrétariat.

"Réactivé" indique que le gouvernement accédant procède à un échange d'informations avec le Secrétariat et/ou les Membres de l'OMC dans le but d'une reprise rapide des activités au niveau du Groupe de travail après une période d'interruption/d'inactivité.

"Activé" indique que le Groupe de travail a entrepris de nouvelles activités.

"Inactif" indique que le Groupe de travail n'a mené aucune activité depuis au moins trois ans.

52. Algérie: L'Algérie a présenté une demande d'accession en juin 1987. Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie a été établi en juin 1987. Il a tenu sa douzième réunion en mars 2014. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en février 2014. À ce jour, sept accords bilatéraux sur l'accès aux marchés ont été signés et déposés auprès du Secrétariat. Les dernières offres concernant l'accès au marché ont été distribuées au Groupe de travail en octobre 2013 (services) et en novembre 2013 (marchandises). La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque l'Algérie aura présenté les contributions requises dans le cadre des négociations, y compris les contributions nécessaires à la mise à jour du projet de rapport du Groupe de travail.

53. Andorre: L'Andorre a demandé son accession à l'OMC en juillet 1997. Le Groupe de travail de l'accession de l'Andorre a été établi en octobre 1997. Il a tenu sa première et unique réunion en octobre 1999. Ce processus d'accession est inactif, et aucune intention n'a été exprimée quant à son redémarrage.

54. Azerbaïdjan: L'Azerbaïdjan a demandé son accession à l'OMC en juin 1997. Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi en juillet 1997. Il a tenu sa quatorzième réunion en juillet 2017. Des négociations multilatérales sont en cours sur la base d'un projet de rapport du Groupe de travail, dont la troisième révision a été distribuée en mai 2017. À ce jour, quatre accords bilatéraux sur l'accès aux marchés ont été signés et déposés auprès du Secrétariat. Des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'offres révisées, distribuées au niveau bilatéral. La quinzième réunion du Groupe de travail est prévue pour mi-2018, sous réserve que les contributions requises dans le cadre des négociations aient été présentées.



Accession de l'Azerbaïdjan — 14^{ème} réunion du Groupe de travail, Genève — 28 juillet 2017

55. Bahamas: Les Bahamas ont demandé leur accession à l'OMC en mai 2001. Le Groupe de travail de l'accession des Bahamas a été établi en juillet 2001. Il a tenu sa deuxième réunion en juin 2012. Un résumé factuel des points soulevés a été envoyé à Nassau en août 2013 pour mises à jour factuelles. Les dernières offres concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont été distribuées au Groupe de travail en mars 2012 (marchandises) et en août 2013 (services). La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque les Bahamas auront présenté les contributions actualisées requises dans le cadre des négociations, y compris un plan d'action législatif actualisé et les offres révisées concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services.

56. Bélarus: Le Bélarus a présenté une demande d'accession en septembre 1993. Le Groupe de travail de l'accession du Bélarus a été établi en octobre 1993. Il a tenu sa septième réunion en mai 2005. Le Président a tenu des consultations informelles en 2010, 2012 et 2013. Le Groupe de travail a formellement repris ses activités en 2017 et les huitième et neuvième réunions se sont tenues en janvier et septembre 2017. La première version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en juillet 2017, suite à l'examen des "éléments" d'un projet de rapport du groupe de travail lors de la huitième réunion. En 2017, quatre accords bilatéraux sur l'accès aux marchés ont été conclus. Des négociations bilatérales sont en cours avec plusieurs Membres intéressés. La dixième réunion du Groupe de travail est prévue pour le premier trimestre de 2018.



Accession du Bélarus – Huitième réunion du Groupe de travail – Genève, 24 janvier 2017

57. Bhoutan: Le Bhoutan a demandé son accession à l'OMC en septembre 1999. Le Groupe de travail de l'accèsion du Bhoutan a été établi en octobre 1999. Il a tenu sa quatrième réunion en janvier 2008. La première version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en décembre 2007. Les dernières offres concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont été distribuées en novembre 2007. Aucune activité n'a eu lieu dans le cadre du Groupe de travail depuis la quatrième réunion.

58. Bosnie-Herzégovine: La Bosnie-Herzégovine a demandé son accession à l'OMC en mai 1999. Le Groupe de travail de l'accèsion de la Bosnie-Herzégovine a été établi en juillet 1999. Il a tenu sa douzième réunion en juin 2013. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en octobre 2017. Treize accords bilatéraux ont été signés et déposés auprès du Secrétariat. Des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont toujours en cours avec un nombre limité de Membres. La prochaine réunion du Groupe de travail sera convoquée en temps opportun, probablement au premier trimestre de 2018, pour: i) examiner les faits nouveaux survenus au niveau de la législation nationale; ii) finaliser le projet de rapport du Groupe de travail; et iii) examiner l'état d'avancement des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés.



Accession de la Bosnie-Herzégovine — Equipe de négociations
Genève, 24 juillet 2017

59. Union des Comores: L'Union des Comores a demandé son accession à l'OMC en mars 2007. Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Union des Comores a été établi en octobre 2007. Trois réunions du Groupe de travail ont eu lieu, en décembre 2016 et en juin et octobre 2017. Le Secrétariat prépare actuellement la première version du projet de rapport du Groupe de travail, suite à l'examen des "éléments" d'un projet de rapport du groupe de travail lors de la troisième réunion du Groupe de travail. Les deux

premiers accords bilatéraux sur l'accès aux marchés ont été signés et déposés auprès du Secrétariat en 2017. Des négociations bilatérales sont en cours avec un nombre limité de Membres intéressés. La quatrième réunion du Groupe de travail est prévue pour le premier trimestre de 2018, sous réserve que les contributions requises dans le cadre des négociations aient été présentées par l'Union des Comores.



Accession de l'Union des Comores – Troisième réunion du
Groupe de travail, Genève, 12 octobre 2017

60. Guinée équatoriale: La Guinée équatoriale a demandé son accession à l'OMC en mars 2007. Le Groupe de travail de l'accèsion de la Guinée équatoriale a été établi en février 2008. Il ne s'est pas encore réuni. La Guinée équatoriale n'a pas encore communiqué de contributions permettant d'engager le processus de négociation sur l'accèsion.

61. Éthiopie: L'Éthiopie a demandé son accession à l'OMC en janvier 2003. Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Éthiopie a été établi en février 2003. Il a tenu sa troisième réunion en mars 2012. Le résumé factuel des points soulevés a été distribué en mars 2012. Une offre initiale concernant l'accès au marché pour les marchandises a été distribuée en février 2012. La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque l'Éthiopie aura présenté les contributions requises dans le cadre des négociations, y compris ses offres concernant l'accès au marché pour les marchandises (révisées) et les services (initiales).

62. République islamique d'Iran: La République islamique d'Iran a demandé son accession à l'OMC en juillet 1996. Le Groupe de travail de l'accèsion de la République islamique d'Iran a été établi en mai 2005. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2009. Les contributions techniques présentées par l'Iran, y compris les réponses aux questions des Membres sur l'aide-mémoire, ont été distribuées en 2011. Avant que la

première réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra engager des consultations avec les Membres pour désigner un président du Groupe de travail.

63. Iraq: L'Iraq a demandé son accession à l'OMC en septembre 2004. Le Groupe de travail de l'accession de l'Iraq a été établi en décembre 2004. Il a tenu sa deuxième réunion en avril 2008. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en 2005. L'Iraq a fourni plusieurs contributions requises pour les négociations et demandées par le Groupe de travail. Une réunion informelle du Groupe de travail s'est tenue en novembre 2017. La troisième réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque l'Iraq aura soumis des contributions pour les négociations, y compris ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services.



Réunion informelle du Groupe de travail de l'accession de l'Iraq
– 17 novembre 2017

64. République libanaise: La République libanaise a demandé son accession à l'OMC en janvier 1999. Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi en avril 1999. Il a tenu sa septième réunion en octobre 2009. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en avril 2017. Les dernières révisions des offres concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont été distribuées en juin 2004. Dans le cadre de la préparation de la huitième réunion du Groupe de travail, en 2017, la République libanaise a distribué au Groupe de travail des contributions actualisées pour les négociations. La date de la prochaine réunion dépendra de la reprise des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés avec les Membres intéressés, sur la base des offres révisées concernant les marchandises et les services.



Accession du Liban — Session de travail technique —
Beyrouth - 20-25 février 2017

65. Libye: La Libye a demandé son accession à l'OMC en juin 2004. Le Groupe de travail de l'accession de la Libye a été établi en septembre 2004. Il ne s'est pas encore réuni. La Libye n'a pas présenté de contributions permettant d'engager le processus de négociation en vue de l'accession. Elle fait l'objet d'arrangements administratifs de la catégorie III.³⁰

66. Sao Tomé-et-Principe: Sao Tomé-et-Principe a demandé son accession à l'OMC en février 2005. Le Groupe de travail de l'accession de Sao Tomé-et-Principe a été établi en juin 2005. Sao Tomé-et-Principe n'a pas présenté de contributions permettant d'engager le processus de négociation en vue de l'accession. Elle fait l'objet d'arrangements administratifs de la catégorie III.³¹

67. Serbie: La Serbie a demandé son accession à l'OMC en décembre 2004. Le Groupe de travail de l'accession de la Serbie a été établi en février 2005. Il a tenu sa treizième réunion en juin 2013. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en octobre 2012. Treize accords bilatéraux sur l'accès aux marchés ont été signés et déposés auprès du Secrétariat. Des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont toujours en cours avec un nombre limité de Membres seulement. La prochaine réunion du Groupe de travail sera convoquée lorsque: i) la Serbie aura pris les mesures législatives intérieures en attente; ii) les travaux sur la dernière version du projet de rapport du Groupe de travail auront été finalisés; et iii) des progrès substantiels auront été enregistrés dans les négociations bilatérales restantes sur l'accès aux marchés.

68. Somalie: La Somalie a demandé son accession à l'OMC en décembre 2015. Le Groupe de travail de l'accession de la Somalie a été établi en décembre 2016. Il ne s'est pas encore réuni. La Somalie n'a pas encore présenté de contributions permettant d'engager le processus de négociation sur l'accession.

69. Soudan: Le Soudan a demandé son accession à l'OMC en octobre 1994. Le Groupe de travail de l'accession du Soudan a également été établi en octobre 1994. Il a tenu sa deuxième réunion en mars 2004. Après plusieurs années d'interruption, le Groupe de travail a repris ses activités en 2017 et tenu ses troisième et quatrième réunions en janvier et juillet 2017. Le résumé factuel des points soulevés a été distribué en juin 2017. Trois accords bilatéraux sur l'accès aux marchés ont été signés et déposés auprès du Secrétariat. Des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée, distribuée au Groupe de travail en novembre 2016 (marchandises)

³⁰ En novembre 2017.

³¹ En novembre 2017.

et en mai 2017 (services). La cinquième réunion du Groupe de travail est prévue pour le premier trimestre de 2018, sous réserve que les contributions requises dans le cadre des négociations aient été présentées par le Soudan.



Accession du Soudan – Quatrième réunion du Groupe de travail – Genève, 14 juillet 2017

70. République arabe syrienne: La République arabe syrienne a demandé son accession à l'OMC en octobre 2001. Sa demande a été examinée en 2004, 2005 et 2010. Le Groupe de travail de l'accession de la République arabe syrienne a été établi en mai 2010. Il ne s'est pas encore réuni. La République arabe syrienne n'a pas encore présenté de contributions permettant d'engager le processus de négociation sur l'accession.

71. Timor-Leste: La République démocratique du Timor-Leste a demandé son accession à l'OMC en novembre 2016. Le Groupe de travail de l'accession du Timor-Leste a été établi en décembre 2016. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2017. La première réunion du Groupe de travail est prévue pour le premier trimestre de 2018.



Accession de Timor-Leste — S.E.M. Estandisla Aleixo da Silva, Ministre d'Etat

72. Ouzbékistan: L'Ouzbékistan a demandé son accession à l'OMC en décembre 1994. Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a également été établi en décembre 1994. Il a tenu sa troisième réunion en octobre 2005. Cette accession est inactive.

IV. ACCESSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

73. Depuis la création de l'OMC, neuf Membres ont accédé à l'Organisation en tant que PMA au titre de l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.³² Durant l'année considérée, il y a eu sept accessions de PMA en cours, dont plusieurs ont enregistré d'importants progrès. La Guinée équatoriale a été retirée de la liste des PMA en juin 2017. Dans le cadre du Programme de travail en faveur des PMA, le Secrétariat fournit régulièrement des informations sur l'état d'avancement des accessions des PMA au Sous-Comité des PMA.³³

74. Un certain nombre d'évolutions positives ont eu lieu concernant les accessions de l'Union des Comores et du Soudan. L'Union des Comores a maintenu son engagement renouvelé sur les plans politique et technique, et a accompli des progrès considérables en vue de l'aboutissement de son accession. Depuis décembre 2016, le Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores a tenu trois réunions et l'Union des Comores a conclu deux négociations bilatérales sur l'accès aux marchés. De même, le Soudan est resté déterminé à faire avancer les négociations en vue de son accession. Depuis janvier 2017, le Groupe de travail de l'accession du Soudan a tenu deux réunions et le Soudan a conclu une négociation bilatérale sur l'accès aux marchés.

75. Suite à l'établissement des Groupes de travail de leur accession par le Conseil général en décembre 2016, la Somalie et le Timor-Leste ont lancé leurs préparatifs techniques pour la phase d'investigation. En juin 2017, le Timor-Leste a distribué aux Membres son aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur. Après la première série de questions et de réponses, et la présentation de contributions supplémentaires pour les négociations, la première réunion du Groupe de travail de l'accession du Timor-Leste pourrait être organisée au premier semestre de 2018. La Somalie a nommé un négociateur en chef pour l'accession à l'OMC en juillet 2017. Avec le soutien de ses partenaires internationaux, la Somalie a élaboré son aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, qui devait être distribué aux Membres de l'OMC d'ici à la onzième Conférence ministérielle.



Accession de la Somalie — Mme Maryan Hassan, Négociatrice en chef

³² Les Membres relevant de l'article XII qui ont accédé à l'OMC en tant que PMA sont les suivants: Afghanistan (2016), Cabo Verde (2008), Cambodge (2004), Libéria (2016), Népal (2004), République démocratique populaire lao (2013), Samoa (2012), Vanuatu (2012) et Yémen (2014).

³³ En 2017, la Division des accessions a présenté un exposé sur l'état d'avancement des accessions des PMA à la quatre-vingt-unième session du Sous-Comité des PMA tenue le 3 octobre.

76. L'Éthiopie a fait part de son intention de réactiver son processus d'accession, et elle envisage de présenter des contributions mises à jour pour les négociations au premier semestre de 2018. Le Bhoutan a maintenu le contact avec le Secrétariat, mais sans engagement technique sur le fond au niveau du Groupe de travail. Sao Tomé-et-Principe reste soumise à des arrangements administratifs de la catégorie III.

77. L'Union des Comores, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, le Soudan du Sud et le Timor-Leste ont soutenu l'initiative de l'Afghanistan, à laquelle participent aussi le Libéria et le Yémen, d'établir le Groupe g7+ des accessions à l'OMC, composé de gouvernements accédants à l'OMC et de Membres relevant de l'article XII, en tant que sous-groupe du g7+, une association de 20 États fragiles et touchés par des conflits.³⁴ Les principaux objectifs du Groupe g7+ des accessions à l'OMC sont les suivants: i) faciliter l'intégration des économies fragiles et sortant de conflits dans le système commercial multilatéral au moyen de réformes liées à l'accession à l'OMC, y compris en établissant des cadres et des institutions crédibles en matière de politique économique et commerciale et en encourageant la transparence et la bonne gouvernance, sur la base des bonnes pratiques internationales; et ii) soutenir les efforts des gouvernements des pays membres du groupe en cours d'accession à l'OMC, y compris par l'échange de renseignements et de données d'expérience. Le lancement officiel du Groupe est prévu en marge de la onzième Conférence Ministérielle de l'OMC qui se tiendra en décembre.



Groupe g7+ des Accessions à l'OMC — Réunion informelle
13 novembre 2017

78. Afin de maintenir un contact régulier et effectif avec les équipes de négociation technique en poste dans les capitales et de faciliter la participation des PMA aux réunions du Groupe de travail, le Secrétariat a utilisé ses installations de vidéoconférence. Au total,

le Secrétariat a tenu 15 vidéoconférences avec les gouvernements accédants et 3 réunions du Groupe de travail ont été diffusées en direct à des représentants en poste dans les capitales. Ces efforts ont suscité de nombreuses réactions positives de la part des participants.



Accession du Soudan – Visioconférence avec Khartoum
6 novembre 2017

79. Pour faire face aux contraintes des PMA en matière de capacités humaines et de ressources, le Secrétariat continue de proposer aux PMA accédants des activités générales d'assistance technique de démarrage aussi bien que des activités sur mesure relatives à l'accession, à tous les stades du processus d'accession. Cette année, comme les années précédentes, une assistance technique a été fournie aux délégations des PMA accédants à Genève, combinée à une assistance aux fonctionnaires en poste dans les capitales, dont ont bénéficié entre autres l'Union des Comores, la Somalie et le Soudan.³⁵

80. Outre le soutien apporté au niveau interne par le Secrétariat, les Membres ont continué de dispenser un soutien technique concernant les accessions des PMA. Ce soutien comprend, entre autres, un renforcement des capacités dans le cadre du Programme de la Chine pour les PMA et les accessions (le Programme de la Chine).³⁶ Jusqu'à présent, 11 des 24 stagiaires formés dans le cadre du Programme de stages sur l'accession à l'OMC venaient de PMA, dont 2 de PMA accédants³⁷ et 3 de PMA relevant de l'article XII.³⁸

81. Plusieurs Membres de l'OMC continuent de dispenser et d'améliorer leur soutien en matière de renforcement des capacités et leur soutien technique aux PMA accédants. Certains le font par le biais d'institutions et de programmes nationaux, tandis que d'autres passent par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé. Un soutien régulier a ainsi été apporté par un

³⁴ Douze des membres du Groupe g7+ sont des Membres originels de l'OMC (Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tchad et Togo); trois sont des PMA Membres relevant de l'article XII (Afghanistan, Libéria et Yémen); quatre sont des PMA accédants (Union des Comores, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Timor-Leste); et un est un non-observateur qui envisage actuellement de présenter une demande d'accession à l'OMC (Soudan du Sud).

³⁵ Voir la section II 4) i) ci-dessus.

³⁶ Voir la section II 4) ii) ci-dessus.

³⁷ Éthiopie et Timor-Leste.

³⁸ Afghanistan, Libéria et Yémen.

certain nombre de Membres, parmi lesquels l'Arabie saoudite, les États-Unis, le Japon, Oman et l'Union européenne (y compris des programmes dédiés de certains États membres à titre individuel).

82. En 2012, le Conseil général a adopté un addendum au document WT/L/508 afin de renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices de 2002 sur l'accèsion des PMA.³⁹ Les Membres ont à l'esprit ces lignes directrices dans les processus d'accèsion actuellement actifs des PMA. Le Directeur général a dit qu'il était très important que les Membres en tiennent compte pour faciliter les négociations avec les PMA.

V. ACCESSION DE L'OMC ET CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

1. INTRODUCTION

83. Un environnement favorable aux entreprises est une condition *sine qua non* d'une économie solide. En effet, comme l'explique la Banque mondiale, "[l]e secteur privé est universellement reconnu comme étant l'un des principaux moteurs de la croissance économique et du développement. Près de 90% des emplois, formels comme informels, sont le fait du secteur privé".⁴⁰ Toutefois, les gouvernements "jouent un rôle crucial en veillant à la mise en place de conditions d'une forte croissance tirée par le secteur privé et en levant les contraintes faisant obstacle à la création d'emplois de qualité par le secteur privé aux fins du développement".⁴¹ En résumé, les conditions de l'activité des entreprises et l'environnement réglementaire sont étroitement imbriqués.

84. L'accèsion à l'OMC a une incidence notable sur l'environnement réglementaire des gouvernements accédants et, de ce fait, sur les conditions de l'activité des entreprises. Cela s'explique pour deux raisons. Premièrement, la pléiade d'obligations que les gouvernements acceptent s'applique non seulement aux frontières des Membres, mais s'étend aussi à leurs régimes réglementaire et institutionnel intérieurs. Deuxièmement, comme indiqué dans les rapports annuels précédents, les gouvernements accédants se servent du processus d'accèsion à l'OMC comme d'une plate-forme pour lancer des réformes structurelles intérieures portant sur un large éventail

de questions économiques.⁴² Il est par conséquent évident que l'accèsion à l'OMC aura des effets sur les conditions de l'activité des entreprises dans les pays accédants.

85. La présente section thématique s'intéresse à ces effets. Elle se décompose en six parties. Premièrement, elle examine les raisons d'accéder à l'OMC identifiées par les gouvernements accédants. Deuxièmement, elle examine l'implication du secteur privé dans le processus d'accèsion. Troisièmement, elle examine de manière spécifique la façon dont les engagements pris dans le cadre du processus d'accèsion peuvent influencer sur les conditions de l'activité des entreprises dans les pays accédants. Quatrièmement, elle rappelle, selon les propres descriptions des gouvernements accédants et des Membres relevant de l'article XII, la façon dont le processus d'accèsion a permis d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises. Cinquièmement, elle s'appuie sur les données issues des rapports "*Doing Business*" de la Banque mondiale pour étudier de manière empirique le lien entre les conditions de l'activité des entreprises et l'accèsion à l'OMC. Enfin, elle présente un certain nombre de conclusions.

2. RAISONS D'ACCÉDER À L'OMC: AMÉLIORER LES CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

86. À ce jour, 36 États ou territoires douaniers distincts ont accédé à l'Organisation au titre de l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC. Dans les déclarations liminaires des rapports de leur Groupe de travail, ils ont invoqué diverses raisons pour leurs accèsions respectives, reflétant chacune la situation unique du futur Membre. Malgré cette diversité, certaines raisons étaient communes à beaucoup de pays, par exemple, le désir de renforcer la croissance et la stabilité économiques, d'accroître la diversification économique et/ou de réduire la pauvreté. En outre, fait important, la moitié des Membres relevant de l'article XII ont cité le désir de passer d'un modèle d'économie à planification centralisée à une économie de marché comme principale raison d'accéder à l'OMC.⁴³ Ces objectifs sont bien sûr étroitement liés au besoin d'un environnement favorable aux entreprises.

³⁹ WT/L/508/Add.1.

⁴⁰ Groupe de la Banque mondiale, *Doing Business 2017*, page v (2017).

⁴¹ Groupe de la Banque mondiale, *Doing Business 2013*, page 15 (2013).

⁴² Organisation mondiale du commerce, *Accessions à l'OMC: Rapport annuel 2016 du Directeur général*, WT/ACC/28 (2 décembre 2016), section V.

⁴³ Voir en général Organisation mondiale du commerce, *Accessions à l'OMC: Rapport annuel 2016 du Directeur général*, WT/ACC/28 (2 décembre 2016), page 2 et tableau 1 (examinant les raisons d'accéder à l'OMC).

87. Certains Membres relevant de l'article XII ont souligné explicitement ce lien dans les rapports de leur Groupe de travail. Par exemple, le Libéria, PMA devenu Membre de l'OMC en juillet 2016, a expliqué que "la croissance future du pays et sa capacité à réduire la pauvreté [dépend] de l'accroissement des échanges commerciaux avec le reste du monde" et que, dans le cadre de cette stratégie, "il était donc primordial [...] [d'encourager] le développement d'entreprises locales".⁴⁴ Le Samoa, qui a accédé à l'OMC en tant que PMA en 2012 mais est sorti de la catégorie des PMA en 2014, a indiqué que "[l]'accession contribuerait à assurer un environnement macroéconomique stable et à favoriser le développement du secteur privé et la création d'emplois".⁴⁵ L'Ukraine, un des plus grands États issus des anciennes républiques soviétiques à avoir accédé à l'Organisation, ce qu'elle a fait en 2008, a expliqué que "l'accession à l'OMC faisait partie intégrante de la réforme économique globale de son pays et était un élément essentiel de la politique économique ukrainienne", et a indiqué le désir de voir "l'accélération des investissements, [et le] développement des petites et moyennes entreprises" dans le cadre de cette politique.⁴⁶ La Fédération de Russie, qui a accédé en 2012, a cité le désir de renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises et, en conséquence, "depuis qu'elle avait demandé son accession au GATT, puis à l'OMC, la Fédération de Russie avait engagé un processus sans précédent de réforme de son économie, adoptant progressivement des lois et règlements compatibles avec les règles et disciplines multilatérales de l'OMC", et aspirait à faire du pays "un lieu dans lequel il était plus facile et plus profitable de travailler et de faire des affaires".⁴⁷

88. Si un gouvernement accédant entend se servir du processus d'accession à l'OMC comme moyen d'améliorer les conditions d'activité des entreprises dans le pays, on s'attend à voir le secteur privé participer à ce processus. Malgré le caractère intergouvernemental des négociations d'accession à l'OMC, on observe régulièrement une telle participation. En effet, la participation du secteur privé

au processus d'accession est susceptible d'avoir une influence notable sur les avantages de l'accession une fois celle-ci finalisée. Cette dynamique est étudiée ci-après.

3. PARTICIPATION DES ENTREPRISES DANS LES PROCESSUS D'ACCESSION

89. Les secteurs privés des pays accédants sont régulièrement et activement impliqués dans les processus d'accession, à des degrés divers. Cela passe principalement au niveau national par des débats et des consultations politiques entre le gouvernement accédant et les parties prenantes nationales. Dans de nombreux pays accédants, des représentants du secteur privé font officiellement partie d'un comité directeur interministériel national sur l'accession à l'OMC, comme c'est le cas en Afghanistan, au Bélarus, au Libéria et dans l'Union des Comores. Ils prennent également part à des activités liées à l'accession à Genève, y compris aux réunions des Groupes de travail et aux négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, comme dans le cas de l'Afghanistan⁴⁸, du Soudan⁴⁹ et de l'Union des Comores.⁵⁰ Les présidents des groupes de travail et le Secrétariat rencontrent fréquemment le secteur privé, y compris les chambres de commerce, pendant leurs visites dans les pays accédants.⁵¹

90. En outre, le Secrétariat organise des activités de vulgarisation consacrées au secteur privé, réunissant les milieux d'affaires dans divers contextes pour discuter des défis et des possibilités qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs activités commerciales et réfléchir à l'aide que l'OMC pourrait leur apporter à cet égard.⁵² À Genève également, à la demande des gouvernements accédants, le Secrétariat présente des exposés aux représentants du secteur privé. Par exemple, en 2016, le Secrétariat a rencontré une délégation de 50 personnes de la Chambre de commerce iranienne pour discuter du processus et des possibilités et difficultés liées au processus d'accession à l'OMC.

⁴⁴ WT/ACC/LBR/23 et WT/MIN(15)/2, paragraphe 4.

⁴⁵ WT/ACC/SAM/30 et WT/MIN(11)/1, paragraphe 6.

⁴⁶ WT/ACC/UKR/152, paragraphes 4 et 5.

⁴⁷ WT/ACC/RUS/70, paragraphe 5.

⁴⁸ Quatrième et cinquième réunions du Groupe de travail tenues en 2013 et 2015, respectivement.

⁴⁹ Troisième réunion du Groupe de travail tenue en 2017.

⁵⁰ Deuxième réunion du Groupe de travail tenue en 2017.

⁵¹ Voir Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC pour mars et avril 2017, disponible à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/newsletter_archive_f.htm. Par ailleurs, en juillet 2016, par exemple, le Secrétariat a conduit une délégation au Libéria sur l'après-accession, comprenant des représentants du secteur privé. En 2015, le Président du Groupe de travail de l'accession de l'Afghanistan s'est rendu à Kaboul, accompagné du Directeur de la Division des accessions, où ils ont consulté des membres du secteur privé. En 2014, le Directeur général adjoint de l'OMC David Shark s'est rendu aux Bahamas, où il a rencontré des représentants des milieux d'affaires pour discuter du processus d'accession. En 2013, la Présidente du Groupe de travail de l'accession des Seychelles s'est rendue à Victoria, où elle a rencontré des représentants du secteur privé pour discuter de l'accession à l'OMC.

⁵² Voir, par exemple, Les entreprises, le commerce et l'OMC: https://www.wto.org/french/forums_f/business_f/business_f.htm.

4. RÉSULTATS DE L'ACCESSION: PARAGRAPHES D'ENGAGEMENTS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL

91. Lors de l'accession, les gouvernements accédants prennent des engagements contenus dans des paragraphes d'engagements figurant, ou incorporés par référence, dans leurs protocoles d'accession. De nombreux paragraphes d'engagements font référence à des obligations déjà présentes dans les accords de l'OMC, tandis que d'autres vont au-delà de ces obligations. Quoi qu'il en soit, ils reflètent l'accent mis dans les négociations d'accession sur les thèmes abordés dans le processus d'accession.

92. L'acceptation, par les gouvernements accédants, des paragraphes d'engagements, allant de

ceux portant sur les réductions tarifaires aux disciplines régissant les règlements techniques, aura une incidence et des avantages potentiels pour les entreprises, et plus généralement l'environnement dans lequel elles opèrent. La présente section prend tout particulièrement note d'un éventail de paragraphes d'engagements pris par les Membres relevant de l'article XII qui portent sur un élément revêtant nécessairement une grande importance pour les entreprises nationales, à savoir la structure de l'environnement réglementaire national. On trouvera ci-après un résumé de ces types de paragraphes d'engagements figurant dans les rapports des groupes de travail des 36 Membres relevant de l'article XII, ainsi qu'une synthèse des principales façons dont ils peuvent bénéficier aux entreprises nationales.

Tableau 2: Résumé des paragraphes d'engagements relatifs aux entreprises nationales

Question et importance pour les entreprises nationales	Résumé des paragraphes d'engagements
Transparence <u>Importance:</u> Les engagements améliorent l'accès aux règles nationales pour les entreprises nationales.	• Au total, 74 paragraphes d'engagements figurant dans la section consacrée à la "Transparence" des rapports des Groupes de travail des Membres relevant de l'article XII réaffirment et précisent les obligations générales relatives à la transparence figurant dans les Accords de l'OMC en matière de publication des renseignements sur le commerce et de notification des régimes commerciaux et des nouvelles mesures commerciales à l'OMC (en particulier l'article X du GATT, l'article III de l'AGCS et l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC). • De plus, les Membres relevant de l'article XII ont adopté plus de 200 paragraphes d'engagements dans d'autres sections des rapports de leur Groupe de travail et/ou leurs protocoles d'accession, réaffirmant ou mentionnant les engagements spécifiques relatifs à la transparence figurant dans les Accords de l'OMC, ou représentant des prescriptions additionnelles en matière de transparence concernant certains sujets.
Clarification du cadre juridique national <u>Importance:</u> Les engagements instaurent des conditions de certitude pour les entreprises en précisant le cadre juridique dans lequel elles exercent leurs activités.	• Confirmer le statut international de l'Accord sur l'OMC et sa primauté sur la législation nationale. • Préciser qu'en tant qu'accord international, les dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane prévalent sur la législation nationale après l'accession. • Préciser que les engagements pris dans le cadre de l'OMC doivent être respectés au niveau des accords commerciaux régionaux (ACR). • Confirmer l'obligation spécifique d'appliquer les dispositions de l'OMC de manière uniforme sur tout le territoire douanier et les autres territoires du ressort des Membres, y compris dans les régions pratiquant le commerce et le trafic frontaliers, les zones économiques spéciales et d'autres régions dans lesquelles il existe des régimes spéciaux pour les droits de douane, les impôts et les réglementations. • Confirmer que les autorités sous-centrales n'ont aucune compétence ou pouvoir autonome concernant les questions visées par les dispositions de l'OMC.

⁵³ Cette liste n'est pas destinée à être exhaustive. Un certain nombre de Membres relevant de l'article XII possèdent les types de paragraphes d'engagements décrits ci-après. Les types de paragraphes d'engagements décrits ci-après peuvent être exprimés dans des termes techniques différents en fonction des rapports des Groupes de travail.

Question et importance pour les entreprises nationales	Résumé des paragraphes d'engagements
	• Confirmer que toutes les lois, réglementations et autres mesures des autorités sous-centrales sont conformes aux dispositions de l'OMC et qu'elles sont administrées d'une manière uniforme, impartiale et raisonnable, et que toutes les mesures prises par des autorités sous-centrales qui sont incompatibles avec l'Accord sur l'OMC seront éliminées ou abrogées. • Confirmer l'obligation de prendre l'Accord sur l'OMC comme fondement juridique des échanges avec les autres Membres et de garantir la conformité avec les règles de l'OMC. • Préciser que les autorités sous-centrales n'ont pas le droit d'élaborer de mesures non tarifaires; que seul le gouvernement central peut promulguer des règlements concernant les mesures non tarifaires; et que ces mesures ne pouvaient être mises en œuvre ou appliquées que par le gouvernement central ou par des autorités sous-centrales avec l'autorisation du gouvernement central. • S'agissent des autres formalités douanières, ces lois, décisions et/ou mesures s'appliquent d'une manière uniforme, impartiale et raisonnable sur l'ensemble du territoire du Membre, comme le prescrit l'Accord sur l'OMC. • Confirmer que les normes volontaires figurant dans les ententes entre des entreprises privées ne seront pas appliquées. • Confirmer que les zones franches et les zones économiques spéciales sont pleinement assujetties aux obligations spécifiques figurant dans les protocoles d'accession. • Préciser que les formalités, taxes et droits de douane normaux s'appliquent quand des marchandises produites ou importées dans les zones franches sont admises sur une autre partie du territoire du gouvernement accédant conformément au régime fiscal et douanier de ces zones. • Accepter l'obligation d'identifier, d'énumérer et de préciser les Accords de l'OMC dont il veillerait à l'application et au respect dans les zones franches et les zones économiques spéciales. • Accepter l'engagement spécifique d'énumérer et de notifier les prescriptions incompatibles avec les prescriptions de l'OMC (comme les prescriptions relatives aux résultats à l'exportation, à l'équilibrage des échanges ou à la teneur en éléments locaux) devant être interdites dans les zones franches et les zones économiques spéciales des pays accédants. • Préciser pour les Membres le sens de certaines dispositions juridiques figurant dans les lois et dispositions nationales en matière de propriété intellectuelle afin de garantir leur compatibilité avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et, dans certains cas, confirmer le contenu de certaines lois et dispositions en matière de propriété intellectuelle en vigueur. • Identifier, de manière explicite, les lois intérieures pertinentes relatives à certains secteurs, et renforcer ainsi la confiance des Membres dans la réforme intérieure fondée sur la législation des gouvernements accédants.

Question et importance pour les entreprises nationales	Résumé des paragraphes d'engagements
Application des règles, création de tribunaux et impartialité <u>Importance:</u> Les engagements créent des obligations de mettre en œuvre les règles susceptibles de s'appliquer aux entreprises nationales ou affectant leurs activités, et visent à garantir que l'application est exécutée par des tribunaux et des organismes de réglementation impartiaux.	• Établir l'obligation selon laquelle, si elles apprennent que des dispositions des instruments de l'OMC ne sont pas appliquées ou sont appliquées de manière non uniforme, les autorités centrales prennent des mesures pour faire respecter ces dispositions sans exiger que les parties lésées engagent une action devant les tribunaux. • Confirmer et préciser le droit des négociants à faire recours des décisions administratives concernant des questions relevant de l'Accord de l'OMC auprès d'un tribunal indépendant (c'est-à-dire la disposition relative au droit à un examen indépendant) conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OMC, y compris, entre autres, en vertu de l'article X:3 b) du GATT de 1994 et des dispositions pertinentes de l'Accord SMC, de l'Accord sur l'évaluation en douane, de l'Accord sur les ADPIC et de l'AGCS. • Prévoir la définition d'un mécanisme spécial ou d'un tribunal responsable de la révision dans les moindres délais de toutes les mesures administratives relatives à la mise en œuvre de lois, règlements et décisions judiciaires et administratives d'application générale, qui sera établi/désigné et entrera en fonctions; et prévoir que les autorités publiques agissent sans délai pour remédier à la situation et informent par écrit la personne ou l'entité de la décision ou de la mesure prise, en offrant la possibilité d'un recours. Établir l'obligation selon laquelle le tribunal en question est impartial et indépendant de l'organisme chargé de l'application administrative et n'a pas d'intérêt substantiel dans l'issue de la question. • Dès l'accession, la certification ou l'authentification des documents par les autorités consulaires ne seraient plus exigées pour l'importation de marchandises. Un mécanisme de règlement des différends, relevant des services douaniers, serait établi pour répondre aux préoccupations soulevées concernant la contrebande et à tout autre problème administratif, dans un délai spécifique. • Renforcer le droit de faire appel des décisions des fournisseurs de services d'inspection avant expédition (IAE), et identifier la législation pertinente. • S'agissant de la propriété intellectuelle, confirmer aux Membres que l'ensemble des lois, règlements administratifs et règlements d'application seraient appliqués par les tribunaux nationaux. • S'agissant des droits de propriété intellectuelle, confirmer aux Membres le renforcement des mesures d'exécution et la réduction des tentatives de violation par les organes compétents, quant au nombre de cas, concernant les mesures spéciales à la frontière. • Confirmer que, dans le cas des services consolidés dans la Liste des engagements spécifiques, les organes réglementaires compétents sont distincts de tout fournisseur de services qu'ils réglementent et ne relèvent pas d'un tel fournisseur.
Identités et responsabilités des acteurs économiques nationaux <u>Importance:</u> Les engagements précisent l'identité de certains grands acteurs économiques (les entreprises commerciales d'État et les entreprises d'État, par exemple) ou des acteurs auxquels le gouvernement a recours pour certains services, et les responsabilités et le comportement attendu de ces entités.	• Préciser la relation entre les articles XVII:1 a) et XVII:1 b) du GATT de 1994 par la définition d'une catégorie distincte d'engagements sur les entreprises commerciales d'État/entreprises d'État en fonction de leurs activités "selon des considérations commerciales". • S'agissant des entreprises commerciales d'État et des entreprises d'État, identifier les critères pour les considérations commerciales en matière d'achats et de ventes (y compris le prix, la qualité, la disponibilité, les qualités marchandes et le transport); et dresser la liste des entreprises commerciales d'État/entreprises d'État existantes dans les rapports du Groupe de travail. • Définir les entreprises commerciales d'État et les entreprises d'État sur la base de critères de participation de l'État, permettant ainsi à un plus grand nombre de sous-catégories d'entreprises d'être visées par les règles de l'OMC, de façon à réglementer au niveau international un plus grand nombre de pratiques discriminatoires ou anticoncurrentielles, et dresser une liste des entreprises commerciales d'État.

Question et importance pour les entreprises nationales	Résumé des paragraphes d'engagements
	• Confirmer et renforcer les prescriptions en matière de non-discrimination pour les entreprises commerciales d'État/entreprises d'État en définissant des obligations spécifiques au marché s'appliquant aux entités bénéficiant d'avantages financiers ou réglementaires, par exemple: dresser une liste des produits soumis au régime de commerce d'État. • Préciser si les gouvernements accédants ont conclu des contrats avec des fournisseurs de services d'IAE, et réaffirmer que tout régime/programme d'IAE existant ou à venir se conformerait pleinement aux prescriptions de l'Accord sur l'inspection avant expédition ou les mettrait en œuvre. • Veiller à ce que tout régime d'IAE existant ou à venir mis en œuvre par des fournisseurs de services d'IAE, au nom du gouvernement, soit uniquement temporaire, jusqu'à ce que les autorités douanières puissent mener les activités qui étaient temporairement réalisées par les fournisseurs de services d'IAE. • Confirmer que les gouvernements accédants sont seuls responsables de veiller à ce que les entreprises d'IAE, agissant au nom des gouvernements accédants, se conforment aux dispositions de l'Accord sur l'OMC. • Identifier des schémas pour les mesures de contrôle des prix compatibles avec les règles de l'OMC réglementant les tarifs des biens et services rendus par des monopoles naturels (y compris leurs activités selon des considérations commerciales normales).
Réduction au minimum des règlements entravant les échanges <u>Importance:</u> Les engagements visent à réduire au minimum certaines règles pouvant entraver les activités commerciales des entreprises nationales.	• Accepter que l'application de mesures/restrictions en matière de change doit être conforme aux dispositions de l'OMC, et accepter la suppression des obligations d'autorisation préalable en matière de devises et de paiements au moment de l'accession. • Établir que les systèmes d'enregistrement existants concernant les droits de commercialisation doivent se conformer aux règles de l'OMC. Ils ne doivent pas entraver les échanges ou être plus contraignants que nécessaire. • Encourager la suppression des prescriptions en matière de licences d'exportation. • Étendre les prescriptions de l'Accord sur les procédures de licences d'importation aux procédures de licences d'exportation, et réaffirmer que ces procédures doivent être conformes à l'article XI du GATT de 1994 et aux autres prescriptions de l'OMC. • Accepter un engagement à minimiser l'utilisation de taxes à l'exportation après l'accession. • Étendre la portée des engagements à supprimer l'ensemble des taxes, frais et redevances internes visant les exportations (avec des exemptions pour les produits inscrits sur une liste) et certaines mesures liées aux exportations, y compris les réexportations et les licences d'exportation non automatiques. • Accepter un engagement à interdire l'utilisation de droits d'exportation. • Améliorer le respect de la disposition de l'article V:4 du GATT de 1994 sur le caractère raisonnable des impositions perçues sur le trafic en transit. • Renforcer, de manière significative, le respect de l'article VI de l'AGCS (Réglementation intérieure), pour améliorer la transparence, la convivialité et l'impartialité des procédures et conditions en matière de licences des gouvernements accédants.

Question et importance pour les entreprises nationales	Résumé des paragraphes d'engagements
Participation du secteur privé au processus législatif <u>Importance:</u> Les engagements permettent aux acteurs nationaux de participer au processus législatif concernant les lois pouvant affecter leurs activités.	• Confirmer l'existence de mécanismes internes pour assurer l'échange de renseignements et la consultation entre les agences gouvernementales et le secteur privé, en ce qui concerne les droits et obligations découlant du GATT de 1994 et de l'Accord OTC. • Renforcer, de manière significative, le respect d'un engagement contraignant qui exige de recueillir des observations du public sur les propositions de mesures SPS avant leur adoption.
Égalité des chances dans les affaires <u>Importance:</u> Certains paragraphes d'engagements favorisent la libéralisation des critères en vertu desquels les entités peuvent exercer certaines activités économiques.	• Confirmer le droit de pratiquer le commerce des marchandises (importation/exportation) de façon non discriminatoire, à tous les niveaux de distribution. • Libéraliser l'étendue des droits de commercialisation et l'accès à ces droits, y compris en accordant le droit de pratiquer le commerce à toutes les entreprises et en supprimant le système d'examen et d'approbation des droits de pratiquer le commerce. • Préciser que toute entreprise est autorisée à se faire inscrire comme importateur/exportateur. • Confirmer le droit de choisir le(s) distributeur(s). • Confirmer que les conditions d'enregistrement commercial et les conditions de demande du droit de pratiquer le commerce extérieur n'existent qu'à des fins douanières et fiscales. • Renforcer, de manière significative, le respect de l'article VI (Réglementation intérieure), pour améliorer la transparence, la convivialité et l'impartialité des procédures et conditions en matière de licences des gouvernements accédants. Les Membres disposent ainsi d'un certain degré de certitude quant au traitement juste, prévisible et non discriminatoire de leurs fournisseurs de services dans les pays accédants. • Garantir la liberté des fournisseurs de services étrangers de choisir leurs partenaires.

93. Ces types de paragraphes d'engagements reflètent la manière dont le processus d'accession produit souvent des résultats concrets et juridiquement contraignants pouvant profiter aux entreprises nationales des pays accédants.⁵⁴

5. L'ACCESSION ET AU-DELÀ: RÉFLEXIONS DES GOUVERNEMENTS ACCÉDANTS ET DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

94. La présente section porte sur la mesure dans laquelle les Membres relevant de l'article XII estiment eux-mêmes si le processus d'accession a une incidence positive sur les conditions de l'activité des entreprises dans le pays. Pour cela, elle examine les réflexions présentées par les Membres relevant de l'article XII sur leur processus d'accession dans deux contextes principaux: i) les déclarations faites par leurs représentants durant les dernières réunions du Groupe de travail; et ii) le premier examen de politique

commerciale pour les Membres relevant de l'article XII à la suite de leur accession.

i. Dernières réunions du Groupe de travail

95. À la fin de négociations d'accession portant sur des questions de fond, le Groupe de travail adopte l'ensemble de textes relatifs à l'accession du gouvernement accédant, y compris le projet de protocole d'accession et le rapport du Groupe de travail, qui contiennent les paragraphes d'engagements du gouvernement accédant et sont par la suite soumis au Conseil général pour examen. La dernière réunion du Groupe de travail, qui est la seule réunion donnant lieu à un compte rendu officiel de tout le processus d'accession pendant la phase de groupe de travail, est généralement l'occasion de réfléchir, souvent après de longues années de négociations, aux réformes intérieures connexes menées dans le cadre du processus d'accession. Les représentants ayant récemment accédé ont profité de l'occasion pour souligner les avantages dont avait bénéficié, et devrait bénéficier à l'avenir, leur secteur privé grâce au processus d'accession.

⁵⁴ Les paragraphes d'engagements ont force exécutoire dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC.

Tableau 3: Exemples de déclarations de Membres relevant de l'article XII ayant accédé récemment durant les dernières réunions de Groupes de travail concernant les conditions de l'activité des entreprises

Gouvernement accédant	Dernière réunion du Groupe de travail	Représentant	Observations
Afghanistan	5 ^{ème} réunion Novembre 2015	S.E. M. Humayoon Rasaw, Ministre du commerce et de l'industrie	Le représentant a indiqué que "[n]otre Président considère le statut de Membre de l'OMC comme un catalyseur pour la mise en œuvre des réformes qui permettront [...] de renforcer les institutions et les mécanismes du marché", que "l'adhésion aux dispositions des Accords de l'OMC est essentielle pour renforcer la primauté du droit, améliorer la transparence et établir les fondements d'un développement économique sain" et qu'"[é]tre Membre de l'OMC est primordial pour renforcer notre cadre de l'activité commerciale et de l'investissement en vue de développer notre secteur privé". L'accession à l'OMC se traduira par "un ensemble de textes relatifs à l'accession favorable pour toutes les parties, important sur le plan commercial pour les Membres de l'OMC et qui nous permet simultanément de réaliser nos objectifs consistant à créer de nouvelles possibilités économiques". Il a également souligné le soutien du secteur privé à l'accession à l'OMC.
Kazakhstan	20 ^{ème} réunion Juin 2015	S.E. Mme Zhanar Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique	La représentante a résumé la panoplie de mesures prises par le Kazakhstan pendant le processus d'accession, expliquant que "[t]outes ces mesures ont été prises pour améliorer les conditions de l'activité commerciale et le climat d'investissement au Kazakhstan. De plus, les conditions d'accession du Kazakhstan à l'OMC garantiront un environnement commercial et d'investissement transparent, prévisible et stable dans le pays". En outre, la représentante a expliqué qu'il "a été rendu compte de ces efforts constants déployés par le gouvernement dans le Rapport <i>"Doing Business"</i> de la Banque mondiale, dans lequel le Kazakhstan est classé à la 77 ^{ème} place sur 189 pays".
Libéria	4 ^{ème} réunion Octobre 2015	S.E. M. Axel Addy, Ministre du commerce et de l'industrie	Le représentant a indiqué que "les réformes intérieures, bien que parfois douloureuses, faciliteraient l'instauration d'un climat économique favorable et d'une concurrence saine et équitable, qui étaient des facteurs d'innovation, de diversification économique et de résilience face aux crises économiques".
RDP lao	10 ^{ème} réunion Septembre 2012	S.E. M. Nam Viyaketh, Ministre de l'industrie et du commerce	Le représentant a indiqué que, dans le cadre de son processus d'accession, la RDP lao avait "fait des efforts considérables pour améliorer le climat de l'investissement et pour ouvrir son marché pour les marchandises et les services", et que la "RDP lao a utilisé le processus d'accession comme schéma directeur pour réformer son cadre commercial et économique sur la base des meilleures pratiques internationales". "Le processus d'accession [...] nous a fourni les bases nécessaires pour atteindre notre but qui est de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et de quitter le statut de PMA d'ici à 2020."
Tadjikistan	9 ^{ème} réunion Octobre 2012	S.E. M. Sharif Rahimzoda, Ministre du développement économique et du commerce	Le représentant a indiqué que depuis le dépôt de la demande d'accession en 2001 "le Tadjikistan a connu de profonds changements. Nombre d'entre eux peuvent être attribués directement au processus d'accession à l'OMC. [...] [comme] l'amélioration des systèmes financier et bancaire. D'autre part, cela a renforcé un certain nombre de secteurs économiques et a conduit à leur développement rapide. Dans une large mesure, cela a également permis à l'économie du Tadjikistan de contrer les effets négatifs de la crise économique et financière mondiale".
Yémen	11 ^{ème} réunion Septembre 2013	S.E. M. Saadaldeen Talib, Ministre de l'industrie et du commerce	Le représentant a indiqué que "l'accession serait un facteur indéniable de progrès et contribuerait de manière significative aux efforts de stabilisation et de consolidation [du pays] [...] [et] témoigne également de l'ouverture aux entreprises de l'économie yéménite".

96. Bien évidemment, un Membre relevant de l'article XII peut souvent avoir besoin d'un certain temps pour mieux évaluer les effets de l'accession sur les conditions de l'activité des entreprises dans le pays. Ceci est d'autant plus vrai que, comme on peut le voir dans certaines déclarations qui précèdent, les réformes menées pendant le processus d'accession servent souvent de base au développement économique futur du secteur privé. La section suivante examine les résultats observés au cours des années postérieures à l'accession à l'OMC.

ii. Examens des politiques commerciales des Membres relevant de l'article XII

97. Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) renforce la transparence des régimes commerciaux des Membres en les soumettant à un examen par l'ensemble des Membres de l'OMC. Tous les Membres de l'OMC sont soumis au MEPC à des intervalles déterminés en fonction de leurs parts dans le commerce mondial. Beaucoup de Membres relevant de l'article XII, mais pas tous, se sont soumis à leur premier examen de politique commerciale.⁵⁵

L'étude de l'évolution du régime commercial du Membre est au cœur de ces examens. Il convient par conséquent de noter que les effets de l'accession d'un Membre à l'OMC ne sont pas, à proprement parler, au centre de l'examen des politiques commerciales des Membres relevant de l'article XII, et que plusieurs années peuvent s'écouler entre l'accession d'un Membre relevant de l'article XII et le premier examen de sa politique commerciale. Néanmoins, parmi les Membres relevant de l'article XII ayant été soumis à leur premier examen, bon nombre ont profité de l'occasion pour réfléchir aux effets de leur accession à l'OMC sur les conditions de l'activité des entreprises dans leur pays, aussi bien dans les rapports des gouvernements présentés à l'OMC que dans les déclarations de fonctionnaires gouvernementaux devant l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC). On trouvera ci-après des exemples de ces déclarations.



Membres relevant de l'article XII participant aux réunions de Groupe de Travail en 2017

⁵⁵ Au moment de la rédaction du présent rapport, le Membre ayant accédé le plus récemment à l'OMC à avoir fait l'objet d'un EPC est la Fédération de Russie, laquelle a accédé à l'OMC en 2012.

Tableau 4: Exemples de déclarations de Membres relevant de l'article XII ayant accédé récemment durant le premier examen de leur politique commerciale concernant les conditions de l'activité des entreprises

Membre relevant de l'article XII	Date d'accession	Date du premier EPC	Déclarations du Membre relevant de l'article XII ⁵⁶
Bulgarie	Décembre 1996	Octobre 2003	Devant l'OEPC, le gouvernement a expliqué que "[l]'accession à l'OMC avait facilité la transition du pays vers une économie de marché, assuré la stabilité du marché intérieur et favorisé l'investissement". ⁵⁷
Cambodge	Octobre 2004	Novembre 2011	Devant l'OEPC, le gouvernement a expliqué qu'à "ce jour, le Cambodge a adopté 19 lois et règlements pour s'acquitter de certains engagements juridiques spécifiques pris dans le cadre de l'OMC, ainsi qu'un certain nombre d'autres lois et règlements liés au commerce et aux entreprises qui ont amélioré l'ensemble du cadre juridique". En outre, "[n]ous cherchons sans cesse à améliorer le cadre juridique pour les entreprises. [...] La pleine conformité aux règles de l'OMC est une composante importante de ces améliorations". ⁵⁸
Fédération de Russie	Août 2012	Septembre 2016	Dans son rapport sur l'examen de sa politique commerciale, la Russie a indiqué que "[c]ette accession s'est accompagnée d'une réforme profonde de la législation qui a permis de renforcer les bases du marché russe et de le rendre plus prévisible pour tous les intervenants, y compris ceux du commerce extérieur. En conséquence, la transposition des règles de l'OMC dans la législation nationale a contribué à améliorer la position de la Russie dans les classements internationaux. Par exemple, depuis 2012, la Russie est remontée chaque année dans le classement <i>Doing Business</i> du Groupe de la Banque mondiale, le pays étant passé de la 120 ^{ème} place (sur 183) en 2012 à la 51 ^{ème} place (sur 189) en 2016". ⁵⁹
Népal	Avril 2004	Mars 2012	Devant l'OEPC, le gouvernement a expliqué que le "processus de libéralisation [économique] s'est accéléré après notre accession à l'OMC", "tandis que le secteur privé a été invité à tenir le rôle principal dans l'économie". ⁶⁰
Panama	Septembre 1997	Septembre 2007	Devant l'OEPC, le gouvernement a expliqué que lorsqu'il avait entamé les négociations en vue de son accession "les règles de son régime commercial manquaient de clarté". Cependant, "[l]e processus d'accession avait déclenché une série de réformes" et, ainsi, l'"accession avait clairement eu une incidence sur la structure commerciale et économique du Panama. [...] [E]lle contribuait en outre à attirer des investissements et à stimuler la productivité". ⁶¹
Taipei chinois	Janvier 2002	Juin 2006	Dans son rapport sur l'examen de sa politique commerciale, le Taipei chinois a expliqué que "[l]es statistiques montrent clairement que l'intégration dans le système commercial multilatéral a continué d'être bénéfique pour le [Taipei chinois] depuis son accession à l'OMC en 2002. La valeur de son commerce extérieur a augmenté de 41,62%, ses entreprises ont créé beaucoup d'emplois et le taux de chômage a diminué". ⁶² Devant l'OEPC, le gouvernement a expliqué que "sa croissance économique s'était accélérée depuis son accession à l'OMC" et que le "Taipei chinois avait profité de son accession à l'OMC pour établir les fondements de ses réformes intérieures" qui continuaient de profiter à l'économie. ⁶³
Tonga	Juillet 2007	Février 2014	Dans son rapport sur l'examen de sa politique commerciale, les Tonga ont indiqué que le "statut de Membre de l'OMC a été et demeure un catalyseur essentiel pour les réformes législatives, réglementaires et administratives qui conditionnent la redynamisation de l'économie tongane. D'importantes réformes inspirées en tout ou en partie par l'accession à l'OMC ont touché [entre autres] [...] le régime réglementaire des entreprises". En outre, "[s]'appuyant sur la dynamique engendrée par leur accession à l'OMC, les Tonga réexaminent à l'heure actuelle tout un éventail de lois et de règlements clés affectant le commerce d'importation et d'exportation. Ce réexamen vise non seulement à assurer la compatibilité avec leurs obligations dans le cadre de l'OMC, mais aussi à créer pour les entreprises présentes sur leur territoire un climat qui soit plus favorable au secteur privé et à l'investissement". ⁶⁴

⁵⁶ Les déclarations des représentants devant l'OEPC sont issues des comptes rendus de ces réunions distribués par le Secrétariat.

⁵⁷ WT/TPR/M/121, paragraphe 8.

⁵⁸ WT/TPR/M/253, paragraphes 21 et 22.

⁵⁹ WT/TPR/G/345, paragraphe 1.2.

⁶⁰ WT/TPR/M/257, paragraphe 143.

⁶¹ WT/TPR/M/186, paragraphes 4, 7 et 9.

⁶² WT/TPR/G/165, paragraphe 3 (note de bas de page omise).

⁶³ WT/TPR/M/165, paragraphes 26 et 28.

⁶⁴ WT/TPR/G/291, paragraphe 3.10 et 8.22.

Membre relevant de l'article XII	Date d'accession	Date du premier EPC	Déclarations du Membre relevant de l'article XII
Ukraine	Mai 2008	Avril 2016	Dans son rapport sur l'examen de sa politique commerciale, l'Ukraine a déclaré que "l'accession de l'Ukraine à l'OMC [...] a fait partie intégrante de la réforme économique du pays et a été un élément essentiel de sa politique économique". ⁶⁵ Devant l'OEPC, le gouvernement a expliqué que "[d]epuis son accession à l'OMC, l'Ukraine est déjà remontée de 43 places dans le classement <i>"Doing Business"</i> de la Banque mondiale". ⁶⁶
Viet Nam	Janvier 2007	Septembre 2013	Devant l'OEPC, le gouvernement a expliqué que "l'accession récente à l'OMC a catalysé le processus d'élaboration de la législation et de la réglementation du pays, ce qui a donné lieu à un système juridique plus transparent, stable, prévisible et efficace qui a largement dépassé le cadre du commerce international. [...] Encore récemment, peu de membres des milieux d'affaires se seraient attendus à ce que le gouvernement leur demande de formuler des observations ou de donner leur avis sur un projet de loi, un règlement gouvernemental ou une circulaire ministérielle. [...] Il y a peu, les milieux d'affaires n'auraient pas imaginé être consultés sur des questions relatives à l'accès aux marchés et à la libéralisation des échanges dans le cadre des négociations d'ALE en cours, comme le TPP ou l'ALE entre l'UE et le Viet Nam. Ces changements, qui ont marqué une rupture radicale avec les pratiques juridiques et institutionnelles traditionnelles, ont finalement fait naître une culture de la primauté du droit au Viet Nam, qui a à son tour donné lieu à des évolutions économiques et sociales importantes." ⁶⁷



Membres relevant de l'article XII participant aux réunions de Groupe de Travail en 2017

⁶⁵ WT/TPR/G/334, paragraphe 1.3.

⁶⁶ WT/TPR/M/334, paragraphe 2.19.

⁶⁷ WT/TPR/M/287, paragraphes 2.7 et 2.8.

98. Ces déclarations, faites par divers Membres relevant de l'article XII souvent plusieurs années après leurs accessions respectives, illustrent le fait que les avantages attendus de l'accession pour les entreprises nationales des pays accédants sont non seulement tangibles, mais perdurent grâce aux engagements dans le cadre de l'OMC que les Membres relevant de l'article XII continuent de mettre en pratique.

6. RELATION EMPIRIQUE ENTRE CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ET ACCESSION À L'OMC: INDICATEURS *DOING BUSINESS* DE LA BANQUE MONDIALE

99. Depuis sa première édition en 2004, le rapport annuel "*Doing Business*" de la Banque mondiale mesure la réglementation commerciale des petites entreprises dans le monde. Les rapports classent les pays en fonction de l'attractivité de ces cadres réglementaires pour les entreprises. Une économie ne peut toutefois être classée qu'en fonction des autres. Par conséquent, l'analyse des améliorations enregistrées par une économie, prise individuellement, dans les conditions de l'activité des entreprises nécessite une mesure quelque peu différente. Les rapports "*Doing Business*" ont créé la mesure de distance de la frontière à cette fin précise. Pour une économie donnée, des scores de distance de la frontière sont attribués pour certains indicateurs réglementaires sur une échelle de 1 à 100, où 1 représente la performance la plus basse et 100 représente la performance la plus haute, ou "frontière".⁶⁸

100. À l'heure actuelle, la Banque mondiale assigne des scores de distance de la frontière pour les dix indicateurs réglementaires suivants: i) création d'entreprise; ii) obtention d'un permis de construire; iii) raccordement à l'électricité; iv) transfert de propriété; v) obtention de prêts; vi) protection des investisseurs minoritaires; vii) paiement des taxes et impôts; viii) commerce transfrontalier; ix) exécution des contrats; et x) règlement de l'insolvabilité.⁶⁹

101. La présente section utilise ces scores de distance de la frontière pour étudier le lien entre l'accession à l'OMC et l'évolution des conditions de l'activité des entreprises dans les pays Membres relevant de l'article XII. Pour cela, elle analyse les scores de distance de la frontière entre 2004⁷⁰ et 2014⁷¹ (incluse) attribués aux économies des 12 Membres relevant de l'article XII⁷² ayant accédé à l'OMC entre 2005⁷³ et 2014 (incluse)⁷⁴, garantissant ainsi un délai raisonnable entre l'accession de ces Membres et les scores de distance de la frontière examinés. L'évolution de ces scores de distance de la frontière est analysée sur trois périodes: i) pendant le processus d'accession des Membres; ii) après l'accession des Membres; et iii) pendant la période allant de 2004 à 2014 (incluse). Pour chacune de ces trois périodes, les données de distance de la frontière sont organisées de deux manières différentes: i) évolution du score de distance de la frontière par Membre; et ii) évolution du score de distance de la frontière par indicateur réglementaire. Il en résulte six tableaux de données. Ces tableaux figurent dans l'annexe 7⁷⁵. Les tableaux suivants résument l'évolution des scores de distance de la frontière observée.

⁶⁸ La frontière représente essentiellement le meilleur résultat auquel une économie ait pu parvenir en ce qui concerne cet indicateur ces dernières années. Pour une explication détaillée des mesures de distance de la frontière, voir Banque mondiale, *Doing Business 2018: Distance to Frontier and Ease of Doing Business Ranking* (2018), disponible à l'adresse suivante: <http://www.doingbusiness.org/data/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/AnnualReports/English/DB18Chapters/DB18DTFandDBRankings.pdf>.

⁶⁹ Compte tenu des réformes structurelles profondes souvent mises en œuvre dans le cadre des processus d'accession, il n'est pas surprenant que ces réformes portent fréquemment sur ces questions, d'autant plus que, comme l'indique le tableau 2 ci-dessus, de nombreux engagements pris dans le cadre du processus d'accession visent généralement à rendre les régimes réglementaires des gouvernements accédants plus transparents et plus efficaces.

⁷⁰ Il s'agit de la première année pour laquelle les scores de distance de la frontière sont disponibles pour tous les indicateurs.

⁷¹ L'année 2014 a été choisie comme date limite car, à compter de 2015, la Banque mondiale a modifié la méthodologie employée pour calculer la distance de la frontière pour un certain nombre d'indicateurs, empêchant ainsi de les comparer avec les valeurs des années précédentes. (Voir l'explication à Banque mondiale: *Doing Business* (Distance de la frontière), <http://français.doingbusiness.org/data/distance%20to%20frontier>).

⁷² Arabie saoudite, Cabo Verde, Fédération de Russie, Monténégro, RDP lao, Samoa, Tadjikistan, Tonga, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam et Yémen.

⁷³ L'année 2005 a été choisie de façon que, pour chaque Membre relevant de l'article XII examiné, les scores de distance de la frontière d'au moins une année soient disponibles pour la période d'accession de ce Membre. Aux fins de la présente section, le processus d'accession débute au moment de l'établissement d'un Groupe de travail du gouvernement accédant.

⁷⁴ La première période va de la première année pour laquelle des données sont disponibles pour chaque indicateur jusqu'à l'année d'accession, comprise. La deuxième période va de l'année d'accession jusqu'à l'année 2014, comprise.

⁷⁵ Des notes accompagnant ces tableaux expliquent les données pertinentes.

Tableau 5: Évolution des scores de distance de la frontière des indicateurs par Membre relevant de l'article XII⁷⁶

	Nombre moyen d'indicateurs en hausse par Membre	Hausse moyenne pondérée par indicateur	Nombre moyen d'indicateurs en baisse par Membre	Baisse moyenne pondérée par indicateurs	Nombre moyen d'indicateurs inchangés par Membre	Evolution moyenne pondérée globale par indicateur
Pendant l'accession	5.33	+ 10.55	1.33	- 2.62	2.42	+5.81
Après l'accession	6.45	+ 10.75	1.27	- 4.54	2.27	+6.37
Global	7.00	+ 16.88	1.33	- 5.29	1.67	+ 11.11

Tableau 6: Évolution du score de distance de la frontière des Membres par indicateur

	Nombre moyen d'indicateurs en hausse par Membre	Hausse moyenne pondérée par indicateur	Nombre moyen d'indicateurs en baisse par Membre	Baisse moyenne pondérée par indicateurs	Nombre moyen d'indicateurs inchangés par Membre	Evolution moyenne pondérée globale par indicateur
Pendant l'accession	6.40	+ 10.54	1.60	- 2.63	2.90	+ 5.80
Après l'accession	7.10	+ 10.76	1.40	- 4.54	2.50	+ 6.37
Global	8.40	+ 16.88	1.60	- 5.29	2.00	+ 11.11

102. S'agissant de la période *pendant* l'accession, les Membres ont vu leurs scores de distance de la frontière progresser en moyenne de 5,81 points. De plus, le score moyen de distance de la frontière de tous les Membres a progressé. Par ailleurs, par Membre, les scores moyens de distance de la frontière de tous les indicateurs individuels ont progressé, à l'exception d'un (exécution des contrats), qui a seulement baissé de 0,05 point de distance de la frontière. Les trois scores de distance de la frontière par indicateur ayant le plus progressé étaient les suivants: création d'entreprise (16,86 points de distance de la frontière); obtention de prêts (9,66 points de distance de la frontière); et commerce transfrontalier (8,42 points de distance de la frontière). Tous les Membres étudiés ont vu leurs scores de distance de la frontière progresser pour ce qui est de la création d'entreprise et du commerce transfrontalier.

103. S'agissant de la période *postérieure* à l'accession, les Membres ont vu leurs scores de distance de la frontière progresser en moyenne de 6,37 points de distance de la frontière. Tous les Membres, sauf un⁷⁷, ont amélioré leurs scores moyens de distance de la frontière. De plus, par Membre, les scores moyens de distance de la frontière de tous les indicateurs ont progressé. Les trois indicateurs ayant le plus progressé étaient les suivants: obtention de prêts

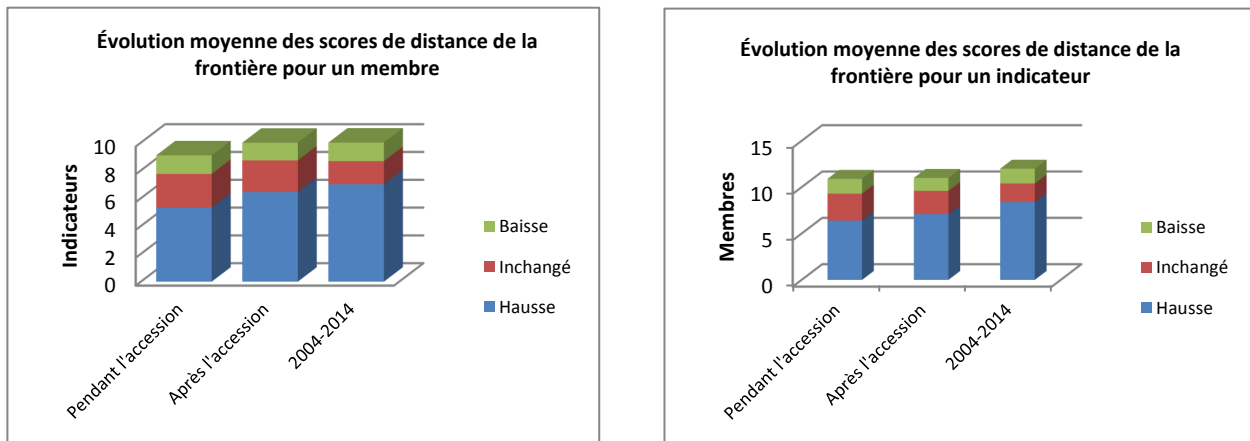
(15,57 points de distance de la frontière); création d'entreprise (10,12 points de distance de la frontière); et obtention d'un permis de construire (8,98 points de distance de la frontière). Les progrès les plus soutenus ont été enregistrés dans les domaines de l'obtention d'un permis de construire, du raccordement de l'électricité, de la création d'entreprise et du commerce transfrontalier.

104. Globalement, entre 2004 et 2014 (inclusive), les Membres relevant de l'article XII ont vu leurs scores moyens de distance de la frontière progresser de 11,11 points. De plus, le score moyen de distance de la frontière de tous les Membres a progressé (par indicateur). Par ailleurs, les scores moyens de distance de la frontière de l'ensemble des indicateurs ont progressé (par Membre). Tous les Membres ont vu leurs scores de distance de la frontière progresser s'agissant de la création d'entreprise et du commerce transfrontalier, et une large majorité de Membres ont vu leurs scores de distance de la frontière progresser s'agissant de la plupart des indicateurs.

105. Ces données indiquent que l'accession de ces Membres s'est généralement accompagnée d'améliorations concrètes pour les conditions de l'activité des entreprises dans le pays. Les graphiques ci-après illustrent visuellement ce point:

⁷⁶ Les différences entre les données des tableaux 5 et 6 ou de l'annexe 7 sont dues au fait que les chiffres ont été arrondis.

⁷⁷ Le Membre dont le score a baissé ne comptait qu'un très faible nombre d'années pour lesquelles des données étaient disponibles pour la période définie, et cette baisse était très faible, à savoir 0,60 point de distance de la frontière. On remarque également que ce Membre a vu ses scores de distance de la frontière progresser considérablement sur l'ensemble de la période, y compris par la suite, à savoir +10,66 points de distance de la frontière.

Graphique 2: Évolution moyenne des scores de distance de la frontière pour les Membres et les indicateurs

7. CONCLUSION

106. La présente section a analysé le lien entre le processus d'accèsion à l'OMC et les conditions de l'activité des entreprises dans les pays accédants. Elle montre que les processus d'accèsion s'accompagnent généralement d'améliorations attendues et réalisées dans les conditions de l'activité des entreprises des pays accédants. C'est pourquoi nous rappelons la déclaration suivante faite par le représentant des Seychelles lors de la septième et dernière réunion du Groupe de travail:

Nous savions que nous devions devenir Membre de l'OMC, pas simplement parce qu'il s'agissait d'une formalité ou parce que la plupart des autres pays en faisaient partie et que nous devions aussi en faire partie, mais bien parce qu'il s'agissait de la bonne décision pour les Seychelles, en raison des avantages que l'appartenance à l'OMC apporterait à notre économie et à notre population.

VI. SOUTIEN DE L'OMC APRÈS L'ACCESSION

107. Le cadre de soutien à la mise en œuvre après l'accèsion, qui avait été élaboré en 2014-2016, comprend les cinq piliers suivants:

- stratégie par pays relative à la mise en œuvre après l'accèsion;
- formation spécialisée sur l'après-accession;
- note du Secrétariat sur les "Meilleures pratiques concernant l'après-accession";
- page Web dédiée "Que se passe-t-il après l'accèsion?" sur le site des accessions à l'OMC;
- note interne du Secrétariat sur la mise en œuvre et le suivi après l'accèsion.

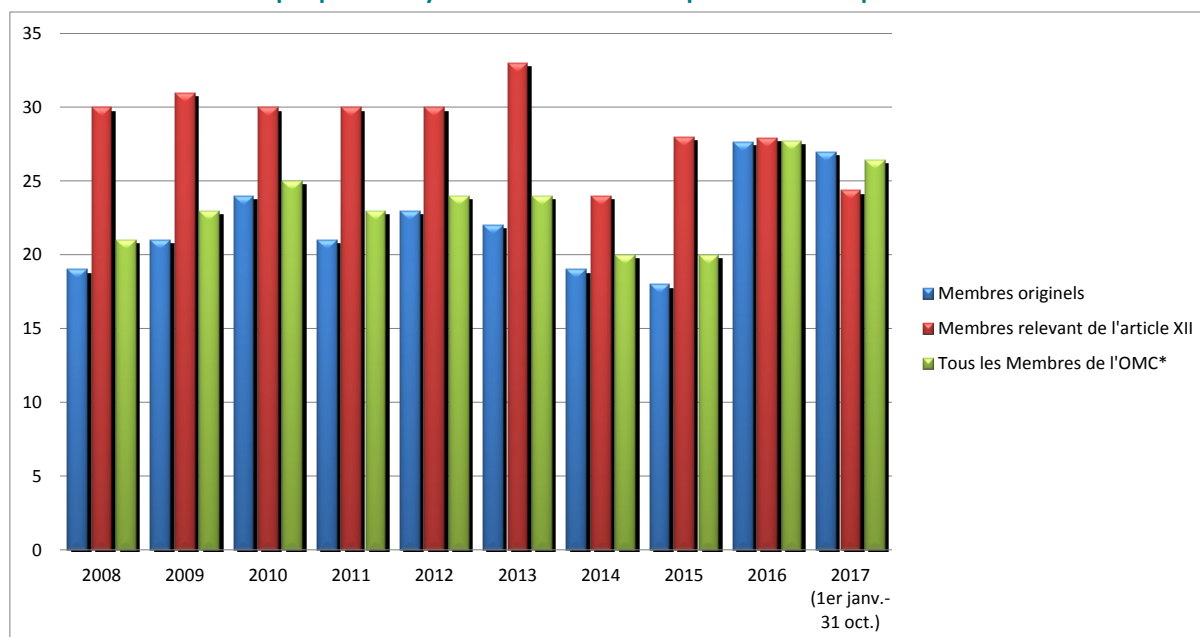
108. Sur la base de ce cadre à cinq piliers, en 2017, le Secrétariat a poursuivi ses travaux en matière de

soutien après l'accèsion en faveur des Membres ayant récemment accédé, en se concentrant sur l'apport d'une assistance technique et d'un soutien sur mesure.

109. Un programme sur mesure sur la mise en œuvre des engagements pris par l'Afghanistan dans le cadre de l'OMC a été organisé par l'Institut de formation et de coopération technique en collaboration avec le Département du commerce des États-Unis du 23 au 27 janvier 2017, à Genève. S'appuyant sur la première formation spécialisée sur l'après-accession de juillet 2016, ce programme était axé sur les questions pratiques liées à la mise en œuvre des engagements que l'Afghanistan a pris lors de son accèsion, sur la base des besoins et priorités pour l'après-accession ayant été identifiés; les droits et obligations de l'Afghanistan en tant que Membre; et sa participation quotidienne aux travaux de l'OMC, y compris le partage des meilleures pratiques par le coordonnateur du Groupe consultatif des PMA. L'objectif était également de présenter aux hauts fonctionnaires les travaux réalisés par des institutions partenaires, comme le Centre consultatif sur la législation de l'OMC et le Centre du commerce international, et d'établir un réseau de contacts entre les fonctionnaires afghans et l'OMC. L'un des principaux résultats de ce programme était l'élaboration d'un plan détaillé des besoins et priorités de l'Afghanistan en matière de formation et d'assistance technique après l'accèsion.

110. En outre, le Secrétariat surveille régulièrement la participation des Membres relevant de l'article XII aux travaux de l'OMC. Globalement, les Membres relevant de l'article XII sont actifs, souvent même plus que les Membres originels, dans plusieurs organes de l'OMC. Cette activité se traduit par un nombre moyen de notifications annuelles présentées à l'OMC généralement plus élevé (voir le graphique 3, ci-après), ainsi que par la qualité de Membre ou d'observateur à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics.

Graphique 3: Moyenne des notifications présentées chaque année



* Incluant les Membres originels et les Membres relevant de l'article XII.

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

111. À ce jour, sur les 47 Membres ayant accédé à l'Accord sur les marchés publics (AMP), dix sont des Membres relevant de l'article XII (qui ont également accédé à l'AMP révisé qui est entré en vigueur le 6 avril 2014), à savoir: Arménie, Bulgarie, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Monténégro, Taipei chinois et Ukraine. À l'heure actuelle, 15 des 31 observateurs auprès du Comité AMP sont des Membres relevant de l'article XII, et 9 d'entre eux sont en cours d'accession à l'AMP, ce qui représente 90% des négociations en cours en vue de l'accession à l'AMP. Ces neuf Membres relevant à l'article XII sont les suivants: Albanie, Chine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Jordanie, Oman, République kirghize et Tadjikistan⁷⁸. En novembre 2017, 29 Membres relevant de l'article XII avaient ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges, qui est entré en vigueur le 22 février 2017⁷⁹. Treize Membres relevant de l'article XII (Albanie, Bulgarie, Chine, Croatie, Géorgie, Jordanie, Moldova, Oman, Panama, République kirghize, Taipei chinois, Ukraine et Viet Nam) participent à l'Accord sur les technologies de l'information.

VII. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII⁸⁰

112. Selon l'Examen statistique du commerce mondial 2017, le commerce mondial a connu une croissance positive, quoique modeste, le volume des échanges mondiaux ayant augmenté de 1,3% en 2016 par rapport à 2015. En revanche, leur valeur nominale a baissé de 2,3% par rapport à 2015. La valeur en dollars EU du commerce mondial des services commerciaux a progressé de 0,7% en 2016, tandis que la valeur du commerce mondial des marchandises a baissé de 3,2% par rapport à 2015. Cette différence de taux de croissance s'explique principalement par les fortes fluctuations des prix des produits de base et des taux de change. Des facteurs structurels ont également été avancés pour expliquer le ralentissement global de la croissance du commerce. Parmi eux, on peut citer le manque de coordination entre les politiques monétaires des grandes économies, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et en Europe orientale et le recul de la demande dans les économies émergentes. Dans ce contexte, les situations individuelles révèlent une certaine diversité.

⁷⁸ Cinq autres Membres relevant de l'article XII se sont engagés à entamer des démarches d'accession à l'AMP à l'avenir: Afghanistan, Arabie saoudite, Kazakhstan, Mongolie et Seychelles.

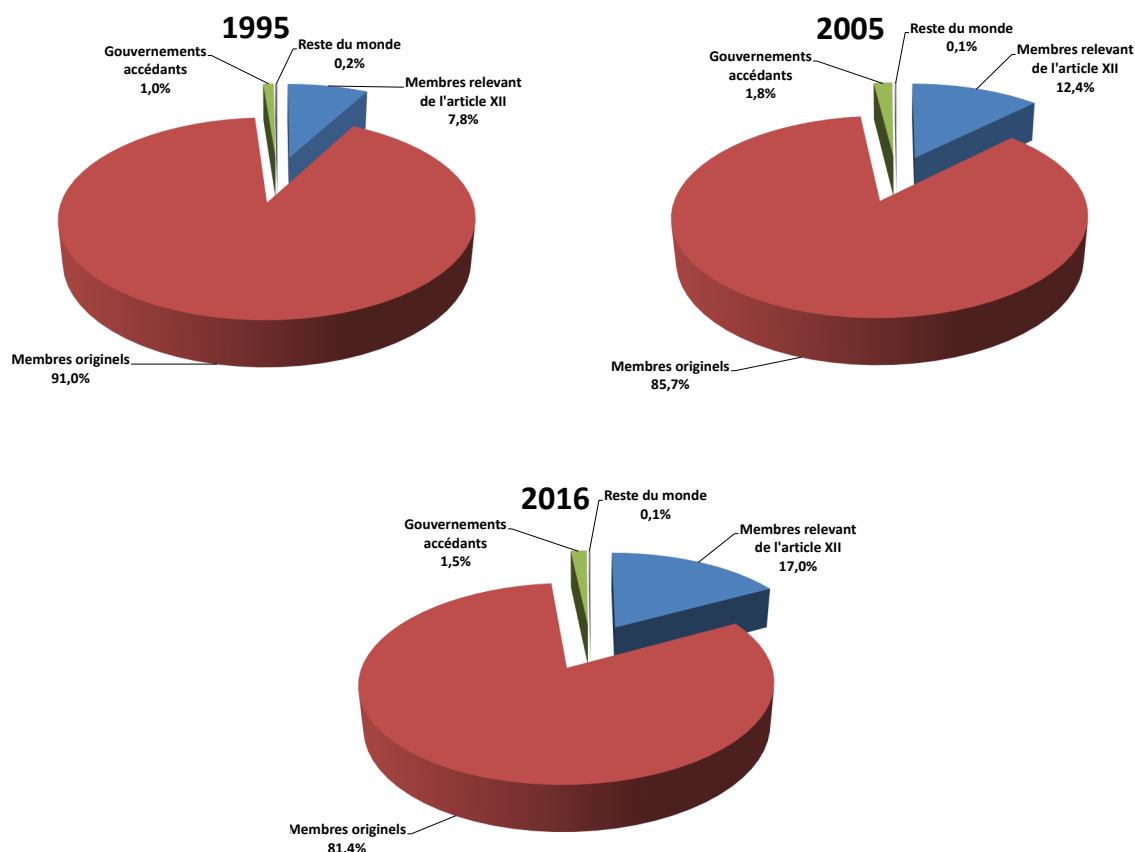
⁷⁹ Afghanistan, Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Bulgarie, Cambodge, Chine, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Mongolie, Monténégro, Népal, Oman, Panama, République de Moldova, République kirghize, RDP lao, Samoa, Seychelles, Taipei chinois, Ukraine et Viet Nam.

⁸⁰ Voir l'annexe 6 du présent rapport.

113. Le graphique 4 illustre, en trois instantanés, l'évolution des parts de marchés selon la situation en matière d'accession. La part du commerce mondial détenue par les Membres originels a reculé, de 91% en 1995 à 86% en 2005, puis à 81% en 2016. La part du

commerce mondial détenue par les Membres relevant de l'article XII est passée de 8% en 1995 à 12% en 2005, puis 17% en 2016, élargissant ainsi la portée du système commercial multilatéral, qui englobe environ 98,4% des échanges mondiaux en 2016.

Graphique 4: Part du commerce mondial selon la situation en matière d'accession (1995, 2005 et 2016)



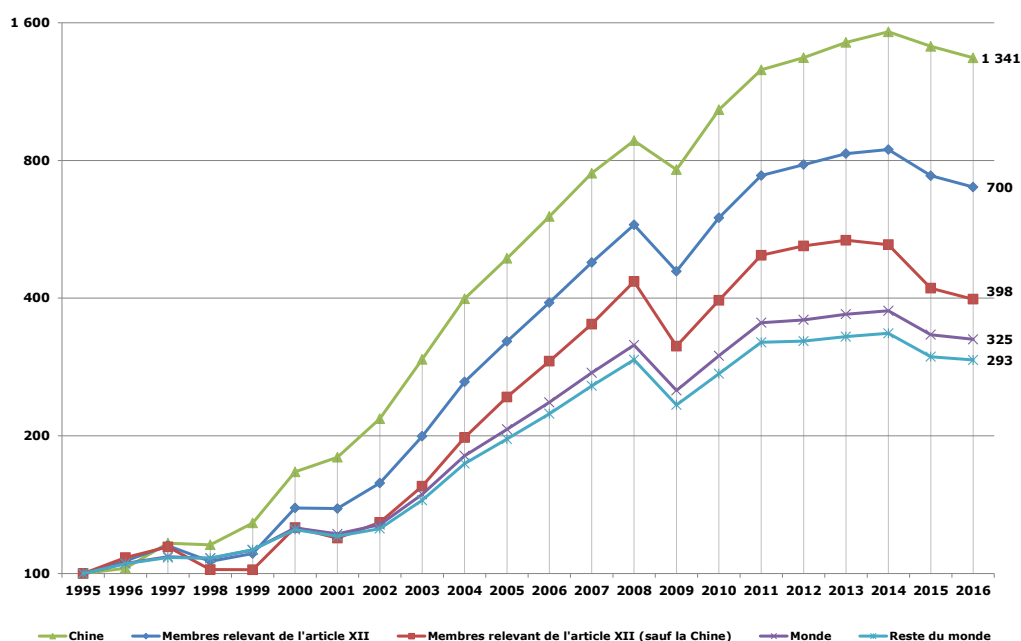
Source: Base de données statistiques de l'OMC.

114. Le graphique 5 montre que, depuis la création de l'OMC en 1995, la valeur nominale du commerce mondial des marchandises et des services commerciaux a augmenté de 225%, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,8%. Pendant la même période, la valeur nominale du commerce des Membres de l'article XII a augmenté de 600%, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,7%. Même en

excluant le Membre relevant de l'article XII le plus important en termes de valeur des échanges (la Chine), la valeur nominale du commerce des autres Membres relevant de l'article XII a augmenté, pendant la même période, de 298%, soit un taux de croissance annuelle moyen de 6,8%, c'est-à-dire une croissance plus rapide d'environ 18% que celle du commerce mondial.

Graphique 5: Évolution du commerce mondial en valeur nominale selon la situation en matière d'accession (1995-2016)

(Indice, 1995 = 100. Échelle logarithmique)

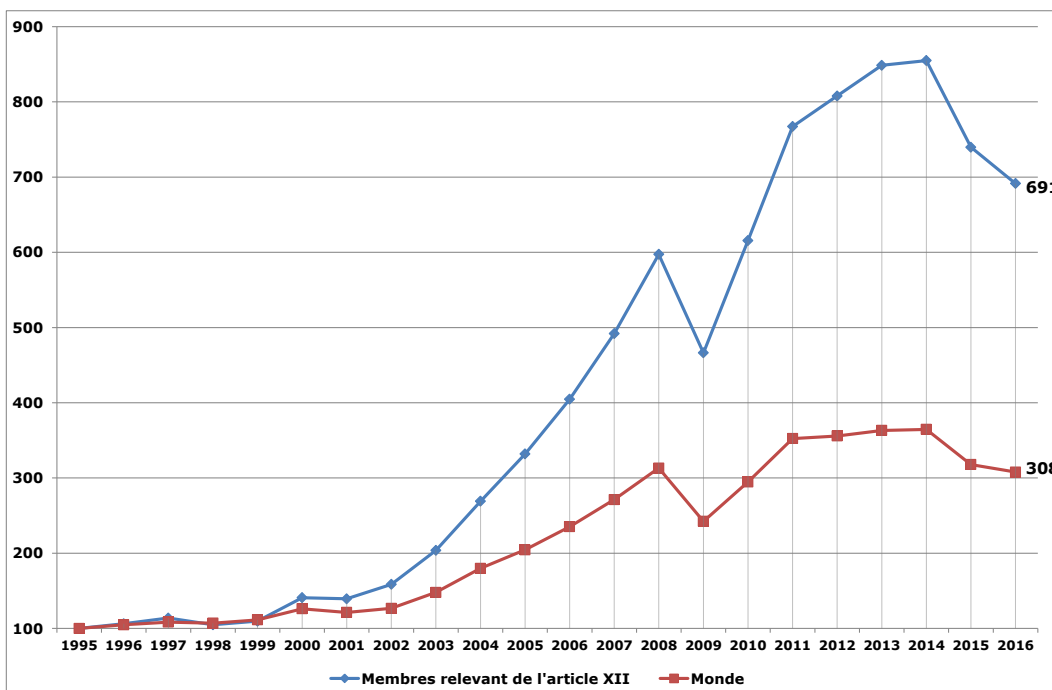


Source: Base de données statistiques de l'OMC.

115. Globalement, les Membres relevant de l'article XII ont régulièrement enregistré une croissance rapide du commerce, supérieure à la moyenne mondiale. Les graphiques 6 et 7 montrent que, durant la période 1995-2016, la valeur nominale du commerce des marchandises et des services des Membres relevant de l'article XII a augmenté respectivement de 591% et 645%. Cette augmentation a été plus rapide que celle

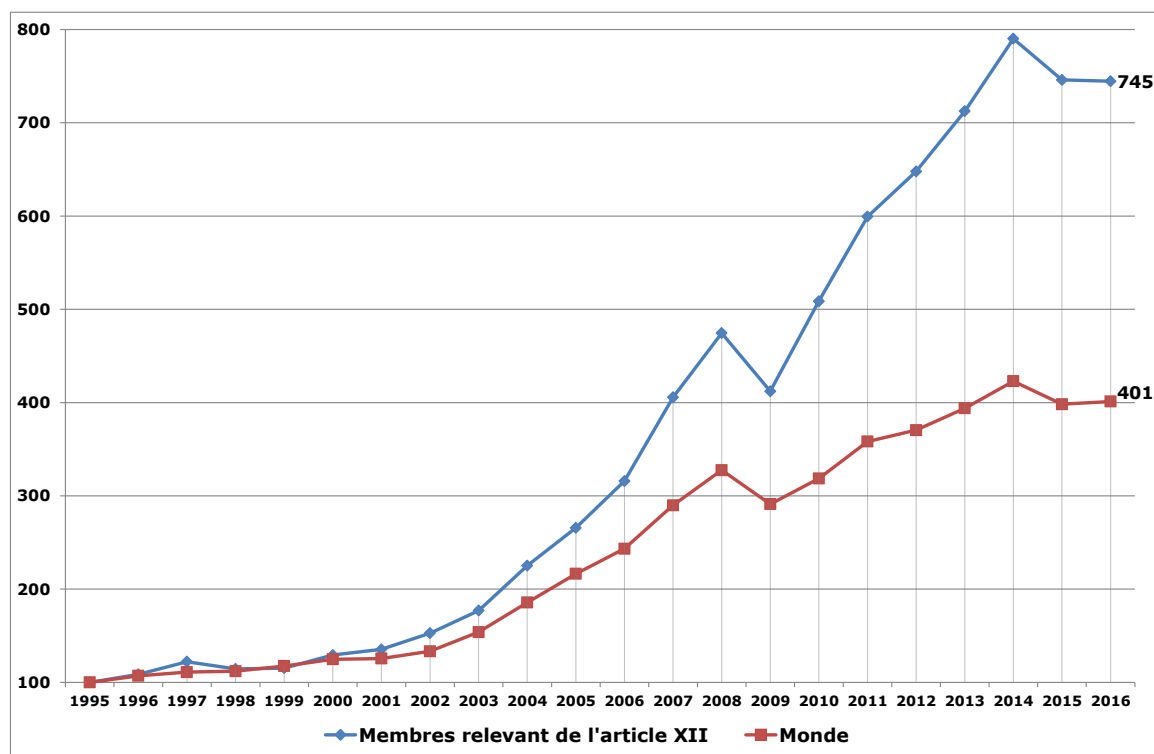
de la valeur nominale du commerce mondial des marchandises et des services, qui a été respectivement de 208% et 301%. Même en excluant des calculs la Chine, acteur commercial majeur, la tendance demeure. En d'autres termes, la croissance du commerce des Membres relevant de l'article XII est plus rapide que celle du reste du monde.

Graphique 6: Valeur du commerce des marchandises des Membres relevant de l'article XII (1995-2016)



Graphique 7: Valeur du commerce des services commerciaux des Membres relevant de l'article XII (1995-2016)

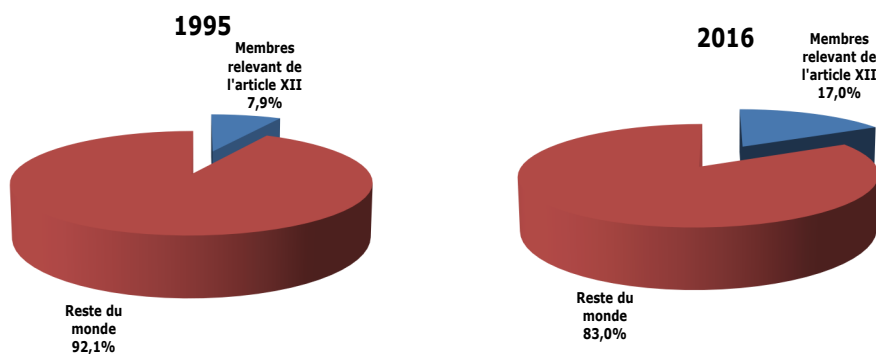
(Indice, 1995 = 100)



Source: Base de données statistiques de l'OMC.

116. Grâce à leurs résultats commerciaux supérieurs à la moyenne mondiale, les Membres relevant de l'article XII ont vu leur part du commerce mondial des marchandises et des services commerciaux augmenter

sensiblement. Comme l'indique le graphique 8, entre 1995 et 2016, la part du commerce mondial des Membres relevant de l'article XII a plus que doublé, passant de 7,9% à 17,0%.

Graphique 8: Part du commerce mondial des Membres relevant de l'article XII (1995 et 2016)

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

ANNEXE 1 - INDICATEURS DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA DIVISION DES ACCESSIONS POUR L'ANNÉE CIVILE 2017

Année	Réunion formelle des groupes de travail	Réunion informelle des groupes de travail/consultations	Réunions de vérification technique	Réunions plurilatérales	Groupe informel des accessions	Assistance technique, renforcement des capacités et tables rondes de la Chine	Accessions au titre de l'article XII	Bulletins d'information	Rapport annuel du Directeur général sur les accessions	Cycle annuel d'activités de sensibilisation sur les accessions
2017	7 Azerbaïdjan (1) Biélarus (2) Soudan (2) Union des Comores (2)	1 Iraq	0	3 Azerbaïdjan (1) Biélarus (1) Soudan (1)	10	21	0	11	1 (WT/ACC/31 WT/GC/189 WT/MIN (17)/6)	6 Groupe africain*; Groupe arabe; Groupe asiatique des pays en développement; Groupe informel de pays d'Amérique latine Membres de l'OMC (GRULAC); Groupe informel des pays en développement; Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés.

Source: Données internes de la Division des accessions.

* Au moment de la rédaction du présent rapport, la rencontre annuelle avec le Groupe africain est prévue pour décembre 2017.

ANNEXE 2— ACCESSIONS NÉGOCIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE XII

Gouvernement*	Date d'accèsion	Rapport du groupe de travail	Liste de marchandises	Liste des services	Protocole d'accèsion	Décision du Conseil général
1. Équateur	21/01/1996	WT/L/77 et Corr.1	Add.1 et Corr.1, 2	Add.2	WT/ACC/ECU/6	WT/ACC/ECU/5
2. Bulgarie	01/12/1996	WT/ACC/BGR/5 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/BGR/7	WT/ACC/BGR/6
3. Mongolie	29/01/1997	WT/ACC/MNG/9 et Corr.1	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/MNG/11	WT/ACC/MNG/10
4. Panama	06/09/1997	WT/ACC/PAN/19 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/PAN/21	WT/ACC/PAN/20
5. République kirghize	20/12/1998	WT/ACC/KGZ/26 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/KGZ/29	WT/ACC/KGZ/28
6. Lettonie	10/02/1999	WT/ACC/LVA/32	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/LVA/35	WT/ACC/LVA/34
7. Estonie	13/11/1999	WT/ACC/EST/28	Add.1	Add.2 et Corr.1	WT/ACC/EST/30	WT/ACC/EST/29
8. Jordanie	11/04/2000	WT/ACC/JOR/33 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/JOR/35	WT/ACC/JOR/34
9. Géorgie	14/06/2000	WT/ACC/GEO/31	Add.1	Add.2	WT/ACC/GEO/33	WT/ACC/GEO/32
10. Albanie	08/09/2000	WT/ACC/ALB/51 et Corr.1	Add.1	Add.2 et Corr.1, 2	WT/ACC/ALB/53 et Corr.1	WT/ACC/ALB/52 et Corr.1
11. Oman	09/11/2000	WT/ACC/OMN/26	Add.1	Add.2	WT/ACC/OMN/28	WT/ACC/OMN/27
12. Croatie	30/11/2000	WT/ACC/HRV/59	Add.1	Add.2 et Corr.1, 2	WT/ACC/HRV/61	WT/ACC/HRV/60
13. Lituanie	31/05/2001	WT/ACC/LTU/52	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/LTU/54	WT/ACC/LTU/53
14. Moldova, République de	26/07/2001	WT/ACC/MOL/37 et Corr.1-4	Add.1	Add.2	WT/ACC/MOL/40	WT/ACC/MOL/39
15. Chine	11/12/2001	WT/ACC/CHN/49 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/L/432	WT/L/432
		WT/MIN(01)/3	Add.1	Add.2		
16. Taipei chinois	01/01/2002	WT/ACC/TPKM/18	Add.1	Add.2	WT/L/433	WT/L/433
		WT/MIN(01)/4	Add.1	Add.2		
17. Arménie	05/02/2003	WT/ACC/ARM/23 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/L/506	WT/L/506
18. Ex-République yougoslave de Macédoine	04/04/2003	WT/ACC/807/27	Add.1	Add.2	WT/L/494	WT/L/494
19. Népal	23/04/2004	WT/ACC/NPL/16	Add.1	Add.2	WT/MIN(03)/19	WT/MIN(03)/19
20. Cambodge	13/10/2004	WT/ACC/KHM/21	Add.1	Add.2	WT/MIN(03)/18	WT/MIN(03)/18
21. Arabie saoudite, Royaume d'	11/12/2005	WT/ACC/SAU/61	Add.1	Add.2	WT/L/627	WT/L/627
22. Viet Nam	11/01/2007	WT/ACC/VNM/48	Add.1	Add.2	WT/L/662	WT/L/662
23. Tonga	27/07/2007	WT/ACC/TON/17	Add.1	Add.2	WT/L/644	WT/L/644
		WT/MIN(05)/4				
24. Ukraine	16/05/2008	WT/ACC/UKR/152	Add.1	Add.2	WT/L/718	WT/L/718
25. Cabo Verde	23/07/2008	WT/ACC/CPV/30	Add.1	Add.2	WT/L/715	WT/L/715
26. Monténégro	29/04/2012	WT/ACC/CGR/38	Add.1	Add.2	WT/L/841	WT/MIN(11)/28
		WT/MIN(11)/7				WT/L/841
27. Samoa	10/05/2012	WT/ACC/SAM/30	Add.1	Add.2	WT/L/840	WT/MIN(11)/27
		WT/MIN(11)/1				WT/L/840
28. Fédération de Russie	22/08/2012	WT/ACC/RUS/70	Add.1	Add.2	WT/L/839	WT/MIN(11)/24
		WT/MIN(11)/2				WT/L/839
29. Vanuatu	24/08/2012	WT/ACC/VUT/17	Add.1	Add.2	WT/L/862	WT/L/823
30. République démocratique populaire lao	02/02/2013	WT/ACC/LAO/45	Add.1	Add.2	WT/L/865	WT/L/865
31. Tadjikistan	02/03/2013	WT/ACC/TJK/30	Add.1	Add.2	WT/L/872	WT/L/872
32. Yémen	26/06/2014	WT/ACC/YEM/42	Add.1	Add.2	WT/MIN(13)/24	WT/MIN(13)/24
					WT/L/905	WT/L/905
33. Seychelles, République des	26/04/2015	WT/ACC/SYC/64	Add.1	Add.2	WT/L/944	WT/L/944
34. Kazakhstan	30/11/2015	WT/ACC/KAZ/93	Add.1	Add.2	WT/L/957	WT/L/957
35. Libéria	14/07/2016	WT/ACC/LBR/23	Add.1	Add.2	WT/MIN(15)/38	WT/MIN(15)/38
					WT/L/973	WT/L/973
36. Afghanistan	29/07/2016	WT/ACC/AFG/36	Add.1	Add.2	WT/MIN(15)/39	WT/MIN(15)/39
					WT/L/974	WT/L/974

ANNEXE 3— PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION À L'OMC

N°	Gouvernement	Date d'établissement du Groupe de travail	Président(e) du Groupe de travail*	En poste à Genève (O/N)
1.	Algérie	17 juin 1987	En attente	
2.	Andorre	22 octobre 1997	En attente	
3.	Azerbaïdjan	16 juillet 1997	S.E. M. Walter WERNER (Allemagne)	O
4.	Bahamas	18 juillet 2001	S.E. M. Wayne McCOOK (Jamaïque)	O
5.	Bélarus	27 octobre 1993	S.E. M. Kemal MADENOĞLU (Turquie)	O
6.	Bhoutan	6 octobre 1999	S.E. M Thomas HAJNOCZI (Autriche)	O
7.	Bosnie-Herzégovine	15 juillet 1999	En attente	
8.	Comores, Union des	9 octobre 2007	S.E. M. Luis Enrique CHÁVEZ BASAGOITIA (Pérou)	N
9.	Guinée équatoriale	5 février 2008	En attente	
10.	Éthiopie	10 février 2003	S.E. M. Carsten STAUR (Danemark)	O
11.	Iran	26 mai 2005	En attente	
12.	Iraq	13 décembre 2004	S.E. M. Omar HILALE (Maroc)	N
13.	République libanaise	14 avril 1999	M. Jean-Paul THUILLIER (France)	O
14.	Libye	27 juillet 2004	M. Victor ECHEVARRÍA UGARTE (Espagne)	N
15.	Sao Tomé-et-Principe	26 mai 2005	En attente	
16.	Serbie	15 février 2005	S.E. Mme Marie-Claire SWÄRD CAPRA (Suède)	N
17.	Somalie	7 décembre 2016	En attente	
18.	Soudan	25 octobre 1994	M. Ryosuke KUWANA (Japon)	O
19.	République arabe syrienne	4 mai 2010	En attente	
20.	Timor-Leste	7 décembre 2016	S.E. M. Pedro Nuno BARTOLO (Portugal)	O
21.	Ouzbékistan	21 décembre 1994	S.E. M. Seokyoung CHOI (Corée)	N

ANNEXE 4— DURÉE DES ACCESSIONS MENÉES À TERME

N°	Membre relevant de l'article XII	Date d'établissement du Groupe de travail	Date d'accession	Durée totale du processus d'accession
1.	Équateur	09/1992	01/1996	3 ans et 4 mois
2.	Bulgarie	11/1986	12/1996	10 ans et 1 mois
3.	Mongolie	10/1991	01/1997	5 ans et 3 mois
4.	Panama	10/1991	09/1997	5 ans et 11 mois
5.	République kirghize	04/1996	12/1998	2 ans et 8 mois
6.	Lettonie	12/1993	02/1999	5 ans et 2 mois
7.	Estonie	03/1994	11/1999	5 ans et 8 mois
8.	Jordanie	01/1994	04/2000	6 ans et 3 mois
9.	Géorgie	07/1996	06/2000	3 ans et 11 mois
10.	Albanie	12/1992	09/2000	7 ans et 9 mois
11.	Oman	06/1996	11/2000	4 ans et 5 mois
12.	Croatie	10/1993	11/2000	7 ans et 1 mois
13.	Lituanie	02/1994	05/2001	7 ans et 3 mois
14.	Moldova, République de	12/1993	07/2001	7 ans et 7 mois
15.	Chine	03/1987	12/2001	14 ans et 9 mois
16.	Taipei chinois	09/1992	01/2002	9 ans et 4 mois
17.	Arménie	12/1993	02/2003	9 ans et 2 mois
18.	Ex-République yougoslave de Macédoine	12/1994	04/2003	8 ans et 4 mois
19.	Népal*	06/1989	04/2004	14 ans et 10 mois
20.	Cambodge*	12/1994	10/2004	9 ans et 10 mois
21.	Arabie saoudite, Royaume d'	07/1993	12/2005	12 ans et 5 mois
22.	Viet Nam	01/1995	01/2007	12 ans
23.	Tonga	11/1995	07/2007	11 ans et 8 mois
24.	Ukraine	12/1993	05/2008	14 ans et 5 mois
25.	Cabo Verde*	07/2000	07/2008	8 ans
26.	Monténégro	02/2005	04/2012	7 ans et 2 mois
27.	Samoa*	07/1998	05/2012	13 ans et 10 mois
28.	Fédération de Russie	07/1993	08/2012	19 ans et 1 mois
29.	Vanuatu*	07/1995	08/2012	17 ans et 1 mois
30.	RDP lao*	02/1998	02/2013	15 ans
31.	Tadjikistan	07/2001	03/2013	11 ans et 8 mois
32.	Yémen*	07/2000	06/2014	13 ans et 11 mois
33.	Seychelles	07/1995	04/2015	19 ans et 9 mois
34.	Kazakhstan	02/1996	11/2015	19 ans et 9 mois
35.	Libéria*	12/2007	07/2016	8 ans et 7 mois
36.	Afghanistan*	12/2004	07/2016	11 ans et 7 mois

Moyenne générale	10 ans et 2 mois
Accessions de PMA	12 ans et 6 mois
Accessions de pays autres que des PMA	9 ans et 4 mois

* PMA. Cabo Verde et le Samoa ont accédé à l'OMC en tant que PMA. Ils sont sortis de cette catégorie respectivement en 2007 et en 2014.

**ANNEXE 5 — PROFIL ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII ET DES GOUVERNEMENTS
ACCÉDANTS***

Tableau 5-1: gouvernements accédants

Gouvernement accédant	Population ¹ (en milliers)	PIB ² (millions de \$EU)	PIB par habitant ³ (\$EU)	Commerce par habitant ³ (\$EU)	Commerce en % du PIB ³	Exportations de marchandises ⁴ (millions de \$EU)	Importations de marchandises ⁴ (millions de \$EU)	Exportations de services commerciaux ⁴ (millions de \$EU)	Importations de services commerciaux ⁴ (millions de \$EU)
Algérie	40 606,05	160 784	4 498	1 360	30,2	28 883	46 727	3 498	10 317
Andorre	77,28				Aucune donnée disponible				
Azerbaïdjan	9 762,27	37 556	5 790	2 201	38,0	10 900	9 200	4 347	7 438
Bahamas	391,23	8 939	24 186	10 562	43,7	440	2 340	2 784	1 430
Belarus	9 507,12	48 847	6 465	3 728	57,7	23 340	27 573	6 787	4 244
Bhoutan*	797,76	2 115	2 557	1 184	46,3	470	1 030	142	191
Bosnie-Herzégovine	3 516,82	16 605	4 434	1 977	44,6	5 327	9 130	1 700	473
Comores, Union des*	795,60	620	789	264 ⁵	31,9 ⁵	14	206	80 ⁶	82 ⁶
Éthiopie*	102 403,20	72 523	716	141	19,7	4 612	16 588	2 763	3 579
Guinée équatoriale	1 221,49	11 636	19 583	12 693 ⁵	51,7 ⁵	4 800	2 800	41 ⁶	2407 ⁶
Iran	80 277,43	376 755	4 891	957	19,6	66 000	40 000	9 949	13 907
Iraq	37 202,57	167 026	5 512	1 448	26,3	43 735	47 900	4 744	9 901
Libye	6 293,25	33 157	5 101	4 663 ⁵	69,5 ⁵	6 000	10 600	483 ⁶	4 067 ⁶
Ouzbékistan	31 848,20	66 502	2 100	482 ⁷	27,9 ⁸	10 000	11 500	2 526 ⁸	1 032 ¹¹
République arabe syrienne	18 430,45	60 043 ⁹	2 642	867 ¹⁰	32,8 ⁷	1 800	4 500	2 434 ¹¹	2 818 ⁹
République libanaise	6 006,67	51 991	11 175	5 654 ⁵	51,6 ⁵	3 930	18 955	15 584 ⁶	13 330 ⁶
Sao Tomé-et-Principe*	199,91	350	1 668	697	41,8	12	142	83	55
Serbie	7 057,41	37 745	5 608	2 883	51,4	14 852	19 230	5 056	4 034
Somalie*	14 318,00	6 217							
Soudan*	39 578,83	94 421	2 141	192	9,0	2 368	8 656	1 526	1 429
Timor-Leste*	1 268,67	2 498	2 727	484	17,7	20	780	62	444

* Source: Base de données statistiques de l'OMC, sauf indication contraire. En ce qui concerne les dates d'établissement des groupes de travail pour les gouvernements accédants et les dates d'accession des Membres relevant de l'article XII, voir respectivement les annexes 3 et 4.

¹ En 2016. Source: Banque mondiale, Population: Tous les pays et économies, disponible au lien suivant: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>.

² En 2016 sauf indication contraire.

³ De 2014 à 2016 sauf indication contraire.

⁴ En 2016 sauf indication contraire.

⁵ De 2013 à 2015.

⁶ En 2015.

⁷ En 2010.

⁸ De 2008 à 2010.

⁹ En 2011.

¹⁰ De 2011 à 2013.

¹¹ En 2013.

Tableau 5-2: Membres relevant de l'article XII

Membre relevant de l'article XII	Population ¹² (en milliers)	PIB ¹³ (millions de \$EU)	PIB par tête ¹⁴ (\$EU)	Commerce par tête ³ (\$EU)	Commerce en % du PIB ³	Exportations de marchandises ¹⁵ (millions de \$EU)	Importations de marchandises ⁴ (millions de \$EU)	Exportations de services commerciaux ⁴ (millions de \$EU)	Importations de services commerciaux ⁴ (millions de \$EU)
Afghanistan*	34 656,03	18 886	609	143	23,5	520	9 150	281	1 139
Albanie	2 876,10	12 126	4 241	1 545	36,4	1 962	4 669	2 611	1 711
Arabie saoudite	32 275,69	639 617	21 894	7 379	33,7	174 919	139 390	15 268	50 966
Arménie	2 924,82	10 499	3 640	1 353	37,2	1 783	3 293	1 578	1 703
Bulgarie	7 127,82	52 418	7 422	4 720	63,6	25 978	28 846	2 579	1 862
Cabo Verde	539,56	1 636	3 222	1 726	53,6	60	666	573	341
Cambodge*	15 762,37	19 398	1 157	831	71,8	10 040	12 600	3 850	1 943
Chine	1 378 665,00	11 218 281	7 995	1 601	20,0	2 098 161	1 587 431	207 275	449 833
Croatie	4 170,60	50 441	12 385	5 901	47,6	13 736	21 688	13 490	3 866
Équateur	16 385,07	98 010	6 153	1 457	23,7	16 798	16 324	1 972	3 111
Estonie	1 316,48	23 130	18 233	14 356	78,7	13 171	14 948	6 062	4 166
ex-République yougoslave de Macédoine	2 081,21	10 912	5 206	2 933	56,3	4 787	6 757	1 594	1 134
Fédération de Russie	144 342,40	1 280 731	10 946	2 622	24,0	281 825	191 406	49 679	72 872
Géorgie	3 719,30	14 222	4 012	2 098	52,3	2 114	7 236	3 272	1 680
Jordanie	9 455,80	38 743	5 479	2 707	49,4	7 509	19 207	6 041	4 335
Kazakhstan	17 797,03	133 757	10 170	3 049	30,0	36 776	25 175	6 044	10 816
Lettonie	1 960,42	27 684	14 460	8 548	59,1	12 101	14 269	4 652	2 604
Libéria*	4 613,82	2 111	478	256	25,6	170	1 311	47	196
Lituanie	2 872,30	42 749	15 254	11 671	76,5	24 946	27 196	7 375	4 982
Moldova	3 552,00	6 750	1 992	1 058	53,1	2 045	4 020	1 010	799
Mongolie	3 027,40	11 031	3 922	1 944	49,6	4 917	3 358	798	1 924
Monténégro	622,78	4 126	6 825	3 544	51,9	361	2 283	1 396	517
Népal*	28 982,77	21 154	730	188	25,8	740	9 650	993	1 238
Oman	4 034,76	63 171	18 589	12 178 ⁵	59,1 ⁵	25 302	22 700	3 483 ⁶	10 102 ⁶
Panama	4 034,12	55 122	13 117	6 912	52,7	10 060	18 710	12 221	4 343
RDP lao*	6 758,35	13 790	1 811	583 ⁵	34,3 ⁵	3 020	4 720	798 ⁶	580 ⁶
République kirghize	6 082,70	6 551	1 148	659	57,4	1 545	3 919	857	963
Samoa	195,13	786	4 128	1 564	37,9	56	350	160	80
Seychelles	94,68	1 405	14 795	15 261	103,1	448	1 043	879	505
Tadjikistan	8 734,95	6 922	944	256	27,1	900	3 100	232	364
Taïpei chinois	16	528 550	22 483	15 115	67,2	280 321	230 568	41 105	51 739
Tonga	107,12	403	4 026	1 681	41,8	22	260	73	82
Ukraine	45 004,64	93 263	2 476	1 279	51,7	36 364	39 151	12 081	10 131
Vanuatu*	270,40	773	2 882	1 504	52,2	51	424	327	154
Viet Nam	92 701,10	201 326	2 103	1 869	88,9	176 785	174 231	12 236	18 296
Yémen*	27 584,21	27 318	1 276	343 ⁵	23,3 ⁵	1 000	6 770	562 ⁶	1 246 ⁶

¹² Pour l'année 2016. Source: Banque mondiale, Population: Tous les pays et économies, disponible au lien suivant: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>.

¹³ En 2016 sauf indication contraire.

¹⁴ De 2014 à 2016 sauf indication contraire.

¹⁵ En 2016 sauf indication contraire.

¹⁶ Données non disponibles. * Fait actuellement partie des PMA.

ANNEXE 6— DONNÉES SUR LES RÉSULTATS COMMERCIAUX

Tableau 6-1: Valeur du commerce des marchandises et variation en glissement annuel, en % (1995-2016)

(Milliards de dollars et %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Membres relevant de l'article XII	857	911	975	899	941	1 208	1 194	1 360	1 747	2 307	2 846	3 469	4 217	5 122	3 999	5 279	6 578	6 926	7 277	7 330	6 341	5 923
Variation en glissement annuel		6,2%	7,1%	-7,8%	4,6%	28,4%	-1,1%	13,9%	28,4%	32,1%	23,3%	21,9%	21,6%	21,4%	-21,9%	32,0%	24,6%	5,3%	5,1%	0,7%	-13,5%	-6,6%
Monde	10 453	10 953	11 331	11 186	11 645	13 183	12 679	13 242	15 459	18 797	21 379	24 592	28 353	32 732	25 337	30 812	36 841	37 201	37 970	38 106	33 232	32 180
Variation en glissement annuel		4,8%	3,5%	-1,3%	4,1%	13,2%	-3,8%	4,4%	16,7%	21,6%	13,7%	15,0%	15,3%	15,4%	-22,6%	21,6%	19,6%	1,0%	2,1%	0,4%	-12,8%	-3,2%

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

Tableau 6-2: Valeur du commerce des services commerciaux* et variation en glissement annuel, en % (1995-2016)

(Milliards de dollars et %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Membres relevant de l'article XII	155	168	189	177	179	200	210	237	274	349	412	490	629	736	639	789	929	1 004	1 105	1 225	1 156	1 154
Variation en glissement annuel		8,6%	12,5%	-6,3%	0,7%	12,1%	4,7%	12,9%	15,8%	27,2%	18,0%	18,9%	28,4%	17,0%	-13,2%	23,4%	17,8%	8,1%	10,0%	10,9%	-5,6%	-0,2%
Monde	2 369	2 536	2 629	2 653	2 784	2 955	2 975	3 159	3 644	4 396	5 126	5 763	6 866	7 759	6 898	7 546	8 486	8 773	9 330	10 017	9 432	9 502
Variation en glissement annuel		7,1%	3,7%	0,9%	4,9%	6,1%	0,7%	6,2%	15,4%	20,6%	16,6%	12,4%	19,1%	13,0%	-11,1%	9,4%	12,4%	3,4%	6,3%	7,4%	-5,8%	0,7%

* À partir de 2005, la valeur des services commerciaux est établie sur la base d'une nouvelle classification des services dans la balance des paiements (BPM 6). Les chiffres ne sont donc pas directement comparables à ceux des années précédentes.

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

ANNEXE 7— ANALYSE DES DONNÉES DTF (DISTANCE DE LA FRONTIÈRE) DE LA BANQUE MONDIALE

Tableau 7-1: Variation des DTF des Membres relevant de l'article XII lors de l'accession – par Membre

Membre	Nombre d'indicateurs pour lesquels des données sont disponibles ¹	Nombre moyen d'années pour lesquelles des données sont disponibles pour chaque indicateur ²	Nombre d'indicateurs en progression ³	Progression moyenne par indicateur ⁴	Nombre d'indicateurs en régression ⁵	Régression moyenne par indicateur ⁶	Nombre d'indicateurs inchangés ⁷	Variation moyenne globale par indicateur ⁸
Arabie saoudite	3	1,60	1	+0,67	0	—	2	+0,22
Cabo Verde	9	3,00	4	+1,50	0	—	5	+0,67
Fédération de Russie	10	7,40	8	+13,09	1	-0,60	1	+10,41
Monténégro	10	5,70	5	+10,85	3	-1,23	2	+5,06
RDP lao	10	8,40	8	+11,48	0	—	2	+9,18
Samoa	10	7,40	6	+8,94	1	-0,17	3	+5,35
Tadjikistan	10	7,60	5	+25,61	3	-5,15	2	+11,26
Tonga	9	2,89	4	+0,51	2	-0,89	3	+0,03
Ukraine	9	3,89	7	+8,48	1	-1,77	1	+6,40
Vanuatu	10	7,40	6	+9,67	1	-3,71	3	+5,43
Viet Nam	9	2,89	5	+1,80	1	-1,54	3	+0,83
Yémen	10	9,40	5	+21,46	3	-4,41	2	+9,41
Moyenne pondérée	9,08*	5,63*	5,33*	+10,55	1,33*	-2,62	2,42*	+5,81

¹ La Banque mondiale a commencé à attribuer des scores DTF à certains indicateurs avant d'autres, et à certains Membres avant d'autres. De plus, les Membres relevant de l'article XII ont accédé à des années différentes lors de la période 2005-2014. Cette colonne indique le nombre de Membres ou d'indicateurs pour lesquels des données étaient disponibles durant la période spécifiée.

² Selon s'il s'agit d'indicateurs ou de Membres pour lesquels des données étaient disponibles (voir colonne précédente), nombre moyen d'années pour lesquelles des données relatives à ces indicateurs ou Membres étaient disponibles. Le nombre d'années varie en fonction des problèmes de données évoqués dans la note de bas de page précédente.

³ Nombre d'indicateurs en progrès pour chaque Membre au cours de la période correspondante.

⁴ La valeur moyenne de la progression des indicateurs pour chaque Membre est exprimée en points sur l'échelle de DTF de 100 points.

⁵ Nombre d'indicateurs en régression pour chaque Membre au cours de la période correspondante.

⁶ La valeur moyenne de la régression des indicateurs pour chaque Membre est exprimée en points sur l'échelle de DTF de 100 points.

⁷ Nombre d'indicateurs inchangés concernant chaque Membre au cours de la période correspondante.

⁸ Variation moyenne du score des indicateurs de DTF, exprimée en points sur l'échelle de DTF de 100 points, pour tous les indicateurs pour lesquels des données étaient disponibles.

* Est égale à la moyenne simple.

Tableau 7-2: Variation des DTF des Membres relevant de l'article XII lors de l'accession – par indicateur

Indicateur	Nombre de Membres pour lesquels des données sont disponibles ¹	Nombre moyen d'années pour lesquelles des données sont disponibles pour chaque Membre ²	Nombre de Membres en progression ⁹	Progression moyenne par Membre ¹⁰	Nombre de Membres en régression ¹¹	Régression moyenne par Membre ¹²	Nombre de Membres pour lesquels il n'y a pas de changement ¹³	Variation moyenne globale par Membre ¹⁴
Création d'entreprise	12	6,67	12	+16,86	0	—	0	+16,86
Obtention d'un permis de construire	11	5,17	8	+4,50	3	-3,48	0	+2,32
Raccordement à l'électricité	7	2,08	5	+3,74	2	-2,70	0	+1,90
Transfert de propriété	11	5,92	9	+7,77	2	-3,36	0	+5,75
Obtention de prêts	11	5,92	6	+18,75	1	-6,25	4	+9,66
Protection des investisseurs minoritaires	11	5,17	1	+50,00	0	—	10	+4,55
Paiement des taxes et impôts	11	5,17	5	+16,18	2	-2,85	4	+6,84
Commerce transfrontalier	11	5,17	11	+8,42	0	—	0	+8,42
Exécution des contrats	12	6,67	2	+2,59	3	-1,93	7	-0,05
Règlement de l'insolvabilité	12	6,67	5	+1,30	3	-0,60	4	+0,39
Moyenne pondérée	10,90*	5,46*	6,40*	+10,54	1,60*	-2,63	2,90*	+5,80

⁹ Nombre de Membres en progression pour chaque indicateur au cours de la période correspondante.

¹⁰ La valeur moyenne de la progression des Membres pour chaque indicateur est exprimée en points sur l'échelle de DTF de 100 points.

¹¹ Nombre de Membres en régression pour chaque indicateur au cours de la période correspondante.

¹² La valeur moyenne de la régression des Membres pour chaque indicateur est exprimée en points sur l'échelle de DTF de 100 points.

¹³ Nombre de Membres pour lesquels le score de DTF pour chaque indicateur est resté identique.

¹⁴ Variation moyenne du score de DTF des Membres, exprimée en points sur l'échelle de DTF de 100 points, pour tous les Membres pour lesquels des données étaient disponibles.

Tableau 7-3: Variation des DTF des Membres relevant de l'article XII après l'accession – par Membre

Membre	Nombre d'indicateurs pour lesquels des données sont disponibles ¹	Nombre moyen d'années pour lesquelles des données sont disponibles pour chaque indicateur ²	Nombre d'indicateurs en progression ³	Progression moyenne par indicateur ⁴	Nombre d'indicateurs en régression ⁵	Régression moyenne par indicateur ⁶	Nombre d'indicateurs inchangés ⁷	Variation moyenne globale par indicateur ⁸
Arabie saoudite	10	9,10	6	+19,51	1	-0,06	3	+11,70
Cabo Verde	10	6,80	8	+9,25	0	—	2	+7,40
Fédération de Russie	10	3,00	7	+15,72	2	-1,97	1	+10,61
Monténégro	10	3,00	7	+6,75	0	—	3	+4,73
RDP lao	10	2,00	6	+1,03	0	—	4	+0,62
Samoa	10	3,00	5	+2,84	1	-4,66	4	+0,96
Tadjikistan	10	2,00	4	+1,59	2	-6,19	4	-0,60
Tonga	10	7,70	7	+7,23	2	-10,27	1	+3,01
Ukraine	10	6,80	9	+24,00	1	-0,69	0	+21,53
Vanuatu	10	3,00	3	+10,48	4	-3,40	3	+1,79
Viet Nam	10	7,70	9	+10,05	1	-7,64	0	+8,29
Yémen	0	—	—	—	—	—	—	—
Moyenne pondérée	10,00*	4,92*	6,45*	+10,75	1,27*	-4,54	2,27*	+6,37

Tableau 7-4: Variation des DTF des Membres relevant de l'article XII après l'accession – par indicateur

Indicateur	Nombre de Membres pour lesquels des données sont disponibles ¹	Nombre moyen d'années pour lesquelles des données sont disponibles pour chaque Membre ²	Nombre de Membres en progression ⁹	Progression moyenne par Membre ¹⁰	Nombre de Membres en régression ¹¹	Régression moyenne par Membre ¹²	Nombre de Membres pour lesquels il n'y a pas de changement ¹³	Variation moyenne globale par Membre ¹⁴
Création d'entreprise	11	5,09	9	+12,65	2	-1,24	0	+10,12
Obtention d'un permis de construire	11	5,00	10	+10,42	1	-5,47	0	+8,98
Raccordement à l'électricité	11	3,73	10	+9,34	1	-0,06	0	+8,49
Transfert de propriété	11	5,09	7	+7,11	3	-5,11	1	+3,13
Obtention de prêts	11	5,09	7	+25,00	1	-3,75	3	+15,57
Protection des investisseurs minoritaires	11	5,00	2	+11,67	0	—	9	+2,12
Paiement des taxes et impôts	11	5,00	7	+10,40	2	-8,78	2	+5,02
Commerce transfrontalier	11	5,00	9	+4,18	0	—	2	+3,42
Exécution des contrats	11	5,09	4	+1,99	2	-0,44	5	+0,64
Règlement de l'insolvabilité	11	5,09	6	+14,29	2	-8,98	3	+6,16
Moyenne pondérée	11,00*	4,92*	7,10*	+10,76	1,40*	-4,54	2,50*	+6,37

Tableau 7-5: Variation des DTF des Membres relevant de l'article XII (2004-2014) – par Membre

Membre	Nombre d'indicateurs pour lesquels des données sont disponibles ¹	Nombre moyen d'années pour lesquelles des données sont disponibles pour chaque indicateur ²	Nombre d'indicateurs en progression ³	Progression moyenne par indicateur ⁴	Nombre d'indicateurs en régression ⁵	Régression moyenne par indicateur ⁶	Nombre d'indicateurs inchangés ⁷	Variation moyenne globale par indicateur ⁸
Arabie saoudite	10	9,40	6	+19,62	1	-0,06	3	+11,77
Cabo Verde	10	8,60	8	+10,01	0	—	2	+8,00
Fédération de Russie	10	9,40	8	+26,37	1	-0,78	1	+21,02
Monténégro	10	7,70	7	+13,99	1	-0,05	2	+9,79
RDP lao	10	9,40	8	+12,25	0	—	5	+9,80
Samoa	10	9,40	7	+9,06	0	—	3	+6,30
Tadjikistan	10	8,60	5	+25,73	4	-5,51	1	+10,66
Tonga	10	9,40	7	+7,48	2	-11,02	1	+3,03
Ukraine	10	9,40	9	+30,59	1	-2,46	0	+27,29
Vanuatu	10	9,40	5	+17,71	2	-8,20	3	+7,21
Viet Nam	10	9,40	9	+10,88	1	-7,64	0	+9,03
Yémen	10	9,40	5	+21,46	3	-4,41	2	+9,41
Moyenne pondérée	10,00*	9,13*	7,00*	+16,88 ²	1,33*	-5,29 ²	1,67*	+11,11 ¹

Tableau 7-6: Variation des DTF des Membres relevant de l'article XII (2004-2014) – par indicateur

Indicateur	Nombre de Membres pour lesquels des données sont disponibles ¹	Nombre moyen d'années pour lesquelles des données sont disponibles pour chaque Membre ²	Nombre de Membres en progression ⁹	Progression moyenne par Membre ¹⁰	Nombre de Membres en régression ¹¹	Régression moyenne par Membre ¹²	Nombre de Membres pour lesquels il n'y a pas de changement ¹³	Variation moyenne globale par Membre ¹⁴
Création d'entreprise	12	10,42	12	+26,16	0	—	0	+26,16
Obtention d'un permis de construire	12	8,92	10	+13,83	2	-6,99	0	+10,36
Raccordement à l'électricité	12	5,00	9	+12,44	3	-1,71	0	+8,90
Transfert de propriété	12	9,67	9	+12,52	2	-7,56	1	+8,13
Obtention de prêts	12	9,67	10	+28,38	1	-6,25	1	+23,13
Protection des investisseurs minoritaires	12	8,92	3	+24,45	0	—	9	+6,11
Paiement des taxes et impôts	12	8,92	7	+21,50	3	-6,68	2	+10,87
Commerce transfrontalier	12	8,92	12	+10,85	0	—	0	+10,85
Exécution des contrats	12	10,42	5	+2,63	3	-2,22	4	+0,54
Règlement de l'insolvabilité	12	10,42	7	+12,85	2	-8,76	3	+6,04
Moyenne pondérée	12,00*	9,13*	8,40*	+16,88	1,60*	-5,29	2,00*	+11,11

ANNEXE 8— GESTION DES ACCESSIONS

Tableau 8-1: Composition des Groupe de travail de l'accèsion

Groupe de travail de l'accèsion	Code	Secrétaire	Cosecrétaire	Directeur/appui administratif
Maika Oshikawa, fonctionnaire en charge				
1. Algérie	DZA	Bratanov	Soumaré	Tandara-Stenier
2. Andorre	AND	accessions@wto.org – pas d'activité		
3. Azerbaïdjan	AZE	Carlson	Rasulov <i>Kouchaki</i>	Evans
4. Bahamas	BHS	Lee	<i>Mudliar</i>	Tandara-Stenier
5. Bélarus	BLR	Bratanov	Varyanik Rasulov	Evans
6. Bhoutan*	BTN	Lee	<i>Mudliar</i>	Tandara-Stenier
7. Bosnie-Herzégovine	BIH	Beslać	<i>Simutowe</i>	Tandara-Stenier
8. Comores, Union des*	COM	Bratanov	Sandstad Soumaré	Tandara-Stenier
9. Éthiopie*	ETH	Carlson	Lee <i>Simutowe</i>	Evans
10. Guinée équatoriale	GNQ	Sandstad	Soumaré	Evans
11. Iran	IRN	Varyanik	<i>Kouchaki</i>	Tandara-Stenier
12. Iraq	IRQ	Carlson	Varyanik <i>Kouchaki</i>	Evans
13. Libye	LBY	Soumaré	Rasulov	Evans
14. Ouzbékistan	UZB	Lee	Rasulov	Evans
15. République arabe syrienne	SYR	Beslać	<i>Kouchaki</i>	Evans
16. République libanaise	LBN	Varyanik	<i>Kouchaki</i>	Tandara-Stenier
17. Sao Tomé-et-Principe*	STP	Sandstad	<i>da Silva</i>	Evans
18. Serbie	SRB	Beslać	<i>Simutowe</i>	Tandara-Stenier
19. Somalie*	SOM	Sandstad	Soumaré <i>Simutowe</i>	Evans
20. Soudan*	SDN	Lee	<i>Mudliar</i> <i>da Silva</i>	Tandara-Stenier
21. Timor-Leste*	TLS	Varyanik	<i>da Silva</i>	Evans

Tableau 8-2: Manifestation d'intérêt/mandats d'observation

Pays	Code	Responsable du point de contact	Coreponsable du point de contact	Directeur/appui administratif
1. Curaçao	CUW	Carlson	<i>da Silva</i>	Tandara-Stenier
2. Kosovo	KOS	Beslać	<i>Simutowe</i>	Tandara-Stenier
3. Palestine	PSE	Lee	<i>Mudliar</i>	Tandara-Stenier
4. Soudan du Sud ¹	SSD	Soumaré	Sandstad	Evans
5. Turkménistan	TKM	Rasulov	<i>Simutowe</i>	Evans

* PMA

¹ Demande distribuée (WT/L/852), mais non encore examinée par le Conseil général

Tableau 8-3: Tâches effectuées en dehors du Groupe de travail

Tâche	Responsable du point de contact	Coresponsable du point de contact	Directeur/appui administratif
Représentant le Directeur	Oshikawa		Tandara-Stenier
Rapports annuels du Directeur général sur les accessions à l'OMC	Carlson	<i>Kouchaki</i>	Tandara-Stenier
Groupe informel des accessions (GIA)	Bratanov (Secrétaire du GIA)	Sandstad	Tandara-Stenier
Bulletin d'information sur les accessions	Carlson	Soumaré	Tandara-Stenier
Activités annuelles de sensibilisation	Varyanik	Beslać	Tandara-Stenier
Point de contact pour l'assistance technique	Lee	Carlson	Evans
- Forum sur la politique commerciale pour l'Asie centrale en 2018	Lee	Rasulov <i>Mudliar</i>	Evans
- Formation sur les règles d'accession, 1 ^{er} trimestre de 2018	Carlson	Rasulov <i>Kouchaki</i>	Evans
Soutien après l'accession	Varyanik	Lee	Evans
Programme de la Chine/responsable des stagiaires de la Division des accessions (Pilier I)	Beslać	Lee	Tandara-Stenier
Programme de la Chine/responsable des tables rondes (Pilier II)	Bratanov	Soumaré	Tandara-Stenier
Responsable du point de contact pour les PMA	Soumaré	<i>da Silva Simutowe</i>	Evans
Responsable du point de contact pour l'Asie centrale	Lee	Rasulov	Evans
Bases de données:			
- Base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB)	Beslać	<i>Simutowe</i>	Evans
- Registre de l'accès aux marchés	Sandstad	Rasulov	Evans
- Résultats commerciaux des Membres relevant de l'article XII	Sandstad	Rasulov	Tandara-Stenier
Mise à jour du Portail d'information sur les accessions (AIP)	Beslać	<i>Simutowe</i>	Evans
Gestion des connaissances et de l'information	Beslać	<i>Simutowe</i>	Evans
Fonction de suivi à la Division des accessions	Tandara-Stenier	Evans	Tandara-Stenier
Plan de résultats annuel pour les accessions	Rasulov	<i>Simutowe</i>	Evans
Retraite sur les accessions	Beslać	<i>Simutowe</i>	Tandara-Stenier
Projet de livre eurasiatique	Varyanik	Rasulov	Evans
Mise à jour du livre sur les accessions	Bratanov	Rasulov <i>Kouchaki</i>	Evans

PERSONNEL DE LA DIVISION DES ACCESSIONS EN 2017:

- fonctionnaire en charge;
- six administrateurs;
- deux directeurs administratifs; et
- quatre stagiaires en alternance dans le cadre du Programme de stages sur l'accession à l'OMC.

RAPPORT ANNUEL 2013 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACCESSIONS



Ce rapport tient compte des faits nouveaux relatifs aux accessions confirmées répertoriées jusqu'au 1^{er} novembre 2013.

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

ACCESSIONS À L'OMC - RAPPORT ANNUEL 2014 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL*



* Ce rapport tient compte des faits nouveaux relatifs aux accessions confirmées répertoriées jusqu'au 24 novembre 2014.

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

ACCESSIONS À L'OMC - RAPPORT ANNUEL 2015 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL*



* Ce rapport tient compte des faits nouveaux relatifs aux accessions confirmées répertoriées jusqu'au lundi 16 novembre 2015.

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

ACCESSIONS À L'OMC
RAPPORT ANNUEL 2016 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Ce rapport tient compte des faits nouveaux relatifs aux accessions confirmées répertoriées jusqu'au 2nd décembre 2016.

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres.

Division des accessions

Organisation mondiale du commerce
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
1211 Genève 2
Suisse